

|  |  |
| --- | --- |
| Dossier d’Appel à Projets | Mercredi 10 avril 2024 |

**Fonds de soutien aux Organisations Féministes (FSOF)**

**DOSSIER d’Appel à projets**

**MULTI-PAYS**

« Violences basées sur le genre et Justice »

- CZZ 3645 -

**2024**

L’Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des organisations de la société civile (OSC) pour la mise en place d’un dispositif de financement, de renforcement et de structuration d’organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France dont l’activité a pour objectif principal l’égalité de genre dans lesdits pays dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir et avec une concentration des financements sur les organisations féministes de la société civile du continent africain à hauteur de ­60% (voir les termes de référence - Section XII).

**L’AFD dispose à ce titre d’une enveloppe de 7,840 millions d’euros sur subvention, répartie sur deux lots géographiques de 3,92 millions d’euros**. L’appel à projets a vocation à sélectionner deux consortia d’OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays partenaires qui géreront chacun la moitié de l’intégralité des financements (3.92 M€ chacun) à destination des organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française et d’intervention de l’AFD). La durée du projet sera de 4 ans, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des projets, au sein de ce cadrage global.

La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d’un canevas financier, d’un cadre logique, d’un chronogramme, d’un tableau de la répartition financière au sein du consortium, d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) **à remettre au plus tard le mercredi 5 juin 2024 à 08h00**, heure de Paris, via le formulaire de dépôt en ligne sur la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD.

Les consortia d’OSC sélectionnés seront invités à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les Responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettre une note projet finalisée après ces échanges. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les Responsables d’équipe projet désignées à l’AFD et leur permettront de soumettre le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

|  |
| --- |
| **Les informations complètes sur l’appel à projets « Violences basées sur le genre et justice » ainsi que le dossier d’appel à projets à télécharger sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l’AFD :**  <https://www.afd.fr/fr/appel-projets-violences-basees-sur-le-genre-et-justice>  **Le dossier d’appel à projets est téléchargeable à compter du 10 avril 2024.** |

L’appel à projets est également relayé sur le site internet AFD, sur la page dédiée aux appels à projets (<https://www.afd.fr/fr/appels-projets>) et la page AFD du FSOF (<https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof>).

**Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent adresser leurs questions au plus tard d’ici jeudi 25 avril à 8 heure de Paris,** **par formulaire de contact uniquement** **sur la page dédiée à l’appel à projets** **sur le site internet de l’AFD** (onglet « CONTACT »).  L’ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur l’onglet « FAQ » (Foire aux questions), au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivants.

**Composition du présent appel à PROJETS**

[I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD 5](#_Toc163221277)

[Article 1. Clauses et conditions générales 5](#_Toc163221278)

[Article 2. Mode opératoire 7](#_Toc163221279)

[Article 3. Présentation des projets 8](#_Toc163221280)

[Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation 8](#_Toc163221281)

[Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement 8](#_Toc163221282)

[Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives 8](#_Toc163221283)

[Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection 9](#_Toc163221284)

[Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions 9](#_Toc163221285)

[Article 9. Détermination de la conformité des propositions 9](#_Toc163221286)

[Article 10. Evaluation et classement des propositions 9](#_Toc163221287)

[Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition 13](#_Toc163221288)

[Article 12. Instruction des projets 13](#_Toc163221289)

[Article 13. Caractère confidentiel 13](#_Toc163221290)

[Article 14. Information sur le processus de sélection 14](#_Toc163221291)

[Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement 14](#_Toc163221292)

[II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS 14](#_Toc163221293)

[Sélection des propositions 14](#_Toc163221294)

[Elaboration et validation finale des propositions 15](#_Toc163221295)

[III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET 16](#_Toc163221296)

[IV. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ) 19](#_Toc163221297)

[V. LA LETTRE DE SOUMISSION 20](#_Toc163221298)

[VI. LE CADRE LOGIQUE 21](#_Toc163221299)

[VII. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE) 22](#_Toc163221300)

[VIII. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET 23](#_Toc163221301)

[IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES 27](#_Toc163221302)

[X. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS 29](#_Toc163221303)

[XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF 30](#_Toc163221304)

[XII. TERMES DE REFERENCE 31](#_Toc163221305)

[1. Glossaire 31](#_Toc163221306)

[2. Contexte et enjeux 32](#_Toc163221307)

[A. L’AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international 32](#_Toc163221308)

[B. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF 33](#_Toc163221309)

[C. Etat des lieux sur les violences basées sur le genre et l’accès à la justice 34](#_Toc163221310)

[D. Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projets 38](#_Toc163221311)

[3. Cadrage général de l’appel à proposition 40](#_Toc163221312)

[A. Finalités/objectifs 40](#_Toc163221313)

[B. Approche et champ de cet appel à projets 40](#_Toc163221314)

[a) Logique et principes d’intervention 40](#_Toc163221315)

[b) Périmètre géographique 43](#_Toc163221316)

[c) Périmètre d’intervention 44](#_Toc163221317)

[C. Structuration du projet 49](#_Toc163221318)

[D. Cadrage budgétaire 49](#_Toc163221319)

[E. Durée d’exécution 50](#_Toc163221320)

[4. Montage opérationnel 50](#_Toc163221321)

[A. Fonds intermédié par deux consortia 50](#_Toc163221322)

[B. Missions attendues des consortia 51](#_Toc163221323)

[5. Aspects Administratifs et financiers 53](#_Toc163221324)

[A. Modalités de décaissement, reporting et d’audit 53](#_Toc163221325)

[B. Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT) 53](#_Toc163221326)

[C. Calendrier des activités 53](#_Toc163221327)

[D. Modalités de dialogue avec l’AFD 53](#_Toc163221328)

[6. Expertise à mobiliser 53](#_Toc163221329)

[7. Sélection – Validation des propositions 54](#_Toc163221330)

[8. Calendrier previsionnel et attendus de l’instruction 58](#_Toc163221331)

[XIII. Annexes 59](#_Toc163221332)

[Annexe 1 : Pays d'intervention de l'AFD 59](#_Toc163221333)

[Annexe 2 : PROJETS EMBLEMATIQUES SUR LES VBG 59](#_Toc163221334)

[Annexe 3 : Notice budget 59](#_Toc163221335)

[Annexe 4 : Template budget 59](#_Toc163221336)

[Annexe 5 : Modèle type de chronogramme 59](#_Toc163221337)

1. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD

Article 1. Clauses et conditions générales

**1.1** L’appel à propositions *« Violences basées sur le genre et justice »* (« l’Appel ») vise à financer un fonds intermédié porté par des structures associatives:

* Françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays du Sud, structurées en consortium (appelé ci-après « le Consortium » ou « les Consortia »);
* Répondant à la définition précisée dans le [Cadre stratégique et de redevabilité du FSOF](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf), à savoir : des « *organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles*. » ;
* Disposant d’une expertise confirmée sur le secteur de la prévention et de la lutte contre les violences basées sur le genre, notamment sur le volet « justice » ;
* Disposant d’une expérience en animation de dispositifs transformationnels sur le genre, en matière d’approche par les droits, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnelles ;
* Disposant d’expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités;
* Disposant de capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* Disposant de compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d’identification de bonnes pratiques ;
* Disposant d’expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) /en plaidoyer, influence et action politique;
* Disposant éventuellement d’expérience auprès d’acteurs de la chaine de prise en charge des violences basées sur le genre, notamment dans les domaines judiciaire et juridique, et en matière de sensibilisation et formation ;
* Disposant de connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés ;
* Disposant de capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
* Disposant de capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés.

Cet appel est ouvert aux organismes à but non lucratif, organisations de la société civile (OSC) nationales et internationales issues de tous les pays du monde.

Le comité de sélection accordera une attention particulière à la place et au rôle des OSC féministes locales au sein des consortia, qui constitueront un critère d’évaluation.

Les membres de chaque consortium devront proposer un mode opératoire qui permettra à la France d’honorer ses engagements internationaux en matière de localisation de l’aide, et le démontrer dans leurs propositions de projet et de budget.

L’organisation cheffe de file de chaque consortium devra démontrer une présence dans au moins un des pays du périmètre géographique ciblé, chacun des consortia devant assurer la couverture géographique du projet.

Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux [Directives pour la passation des marchés de l’AFD dans les Etats étrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées seront transmises à l’AFD au cours de l’instruction.

**1.2** L’objectif de la subvention est de financer des organisations féministes de la société civile engagées des pays partenaires (appelées ci-après « OSC récipiendaires des fonds » ou « OSC féministes locales ») de la politique de développement et de solidarité internationale de la France et leurs actions en faveur de la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).

**1.3** Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de 7.840 millions d’euros sur subvention, de deux projets opérationnels de type fonds intermédiés du FSOF (cf. TDR en section XII).

**1.4** Le projet doit être réalisé dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir[[1]](#footnote-1) avec la répartition suivante :

* **1 lot** **Afrique** de 3.92 M€ ;
* **1 lot** **Amérique latine** de 3.92 M€.

**Un consortium sera sélectionné par lot géographique.**

**Chacun des consortia devra couvrir au moins 2 des pays pré-identifiés par l’AFD (8 pays indiqués ci-dessous) et un maximum/minimum de 4 pays par lot géographique :**

* Lot Afrique : Côte d’Ivoire, Guinée, Kenya, Tanzanie ;
* Lot Amérique latine : Bolivie, Brésil, Equateur, Pérou.

Il est attendu de chacun des consortia qu’il fasse preuve de cohérence géographique dans le choix des pays. Le ciblage géographique proposé devra être dûment justifié, et constituera un critère d’évaluation.

A titre d’information et sans visée restrictive, la répartition des Directions Régionales (DR) de l’AFD est donnée ci-dessous :

* **Afrique :**
* DR Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte)
* DR Afrique Centrale (RDC, Congo, Gabon, Cameroun, Sao-Tomé et Principe et Guinée équatoriale)
* DR Afrique de l’Est (Ethiopie, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Kenya, Djibouti, Erythrée, Somalie, Soudan et Soudan du Sud)
* DR Afrique Australe (Mozambique, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe)
* DR Golfe de Guinée (Bénin, Togo, Guinée, Nigéria, Ghana, Côte d’Ivoire, Libéria, Sierra Leone)
* **Orients :**
* DR Proche et Moyen Orient (Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Liban)
* DR Asie du Sud (Pakistan, Sri-Lanka, Bangladesh)
* DR Asie du Sud Est (Laos, Vietnam, Cambodge, Philippines, Thaïlande)
* DR Eurasie (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kosovo, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Serbie, Ouzbékistan)
* **Amérique Latine :**
* DR Andes (Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie)
* DR Cône Sud (Argentine, Brésil)
* DR Amérique Centrale (Cuba, Costa Rica, Mexique)
* **3 Océans :**
* DR Océan Atlantique (Guyane, Haïti, République Dominicaine, Suriname)
* DR Océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice)
* DR Océan Pacifique (les États fédérés de Micronésie, Fidji, les îles Cook, les îles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, la République fédérée des îles Marshall, Samoa, le Timor Leste, Tonga, Tuvalu, le Vanuatu et Wallis-et-Futuna)

Chacun des consortia fournira une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres des consortia.

Il est attendu dans le cadre de la proposition que les consortia identifient un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les deux zones géographiques (inter-consortium) ; une dynamique d’échanges de pratiques entre les pays ainsi qu’entre les zones géographiques sera promue. L’OSC cheffe de file du consortium devra notamment prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans chacun des pays du lot ainsi que dans l’autre région ciblée par l’appel à projets.

**1.5** Chaque structure cheffe de file ne doit soumettre qu’une seule proposition. En revanche, la participation en tant que membre à plusieurs lots est possible. Une OSC peut ainsi être cheffe de file sur une fenêtre géographique et être partenaire sur une autre fenêtre géographique. Dans ce cas, une attention particulière sera portée par l’AFD aux ressources humaines proposées.

Article 2. Mode opératoire

**2.1** Dans le cadre de l’Appel, l’AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d’un projet conçu et défini par une structure pour une durée maximale de 48 mois.

**2.2** Il n’est pas demandé de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions.

**2.3** Les consortia sont encouragés, dans la mesure du possible, à élaborer leur proposition en concertation avec les acteurs nationaux des pays concernés par l’Appel.

**2.4** L’Appel ne peut pas (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d’autres projets financés par l’AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d’autres financements que ceux de l’AFD.

**2.5** Les frais administratifs et de structure ne pourront excéder 12% du montant du projet, incluant les frais de personnel au siège. Le montant restant du financement servira à financer les ressources humaines spécifiques au projet, au fonctionnement opérationnel du consortium, aux études, aux activités de renforcement de capacités, d’échange de pratiques ainsi que le financement direct, à hauteur de 60%, des structures et des projets des OSC récipiendaires des fonds (cf. modèle de budget et notice explicative du budget figurant en annexe).

Article 3. Présentation des projets

**3.1** La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d’un canevas financier (cf. section IV), d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (section V) **à remettre au plus tard le mercredi 5 juin 2024 à 08h00**, heure de Paris.

**3.2** Pour la proposition retenue, chaque consortium sera ensuite invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les Responsables Equipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble des parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les Responsables Equipe projet désigné.es à l’AFD. Sur cette base, les Responsable équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

**4.1** Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d’audits externes. Le consortium sélectionné contractualise avec un cabinet d’audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l’AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet y compris ceux mis en œuvre par les OSC récipiendaires des fonds. Le contrat d’audit est financé dans le cadre du projet. Il est recommandé qu’entre 1 et 2% du budget soit dédié à l’audit

**4.2** Les soumissionnaires doivent, en outre, inclure dans leur proposition la réalisation de diligences sur les OSC locales qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LCB-FT). Ces diligences pourront être internalisées par le consortium, si le dispositif mis en place par le consortium est jugé satisfaisant par l’AFD, ou externalisées.

**4.3** Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale devront être réalisées et financées dans le cadre du projet. L’AFD se réserve le droit de conduire une évaluation externe à tout moment du projet sur ses fonds propres.

**4.4** L’AFD encourage l’élaboration d’un programme de capitalisation et d’un programme de communication afin de contribuer d’une part à la diffusion de bonnes pratiques, d’autre part à la bonne communication autour du projet, à travers par exemple des bulletins d’information semestriels. 2% du montant total du budget de chaque consortium devront être alloués aux activités de capitalisation transversale (entre les deux lots géographiques). Les soumissionnaires sont invités à tenir compte du caractère très attendu et suivi à haut niveau du projet et de ses réalisations, qui pourra se traduire par une demande particulière de communication, dont les moyens nécessaires doivent être intégrés à l’offre. Le dispositif de communication tiendra compte des enjeux sécuritaires et veillera à ne pas mettre en danger les partenaires et les bénéficiaires du projet.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

**5.1** Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives

**6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

* Avoir pris connaissance des conditions de l’appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;
* Avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l’Appel ;
* Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
* Avoir pris connaissance des conditions générales et de l’ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

**7.1** L’ouverture des plis sera effectuée au siège de l’AFD à Paris par une commission composée des Responsables Equipe projet des divisions Gouvernance (GOV) et Santé et Protection sociale (SAN) ainsi que par des personnes qualifiées internes.

**7.2** La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui sera composée des deux Responsables Equipe Projet, d’un∙e représentant∙e de la division en charge des partenariats avec les Organisations de la Société Civiles (MPN/OSC), d’un∙e représentant∙e de la division Lien Social (CLS) et d’un.e représentant.e du ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères (MEAE/DGM/DDD/HUMA).

La grille de notation et les offres retenues suite à l’ouverture des plis seront envoyées préalablement à l’ensemble des membres de la commission.

**7.3** Un compte-rendu de sélection sera établi par la commission. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d’appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

**8.1** Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

**9.1** L’organisation cheffe de file de chaque consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure; le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de l’organisation cheffe de file du consortium. L’organisation cheffe de file du consortium devra donc présenter un budget moyen annuel égal ou supérieur à 1,4 MEUR pour un projet d’une durée de 4 ans. Ce seuil ne s'applique pas aux membres du consortium.

**9.2** La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n’ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

**10.1** La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

**10.2** La notation des propositions lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant **:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d'évaluation** | **Points** |
| **Diagnostic initial (10)** | |
| - Connaissance, dans la région/les pays couverts par le ciblage géographique proposé pour le projet :  => de l’écosystème des mouvements et organisations féministes, notamment celles œuvrant pour i) la prévention, le plaidoyer et la sensibilisation (notamment en matière de transformation des normes et stéréotypes de genre) aux VBG et à l’accès aux droits, et ii) l’accompagnement holistique des victimes (médical, psychologique, socio-économique) avec une attention particulière portée à l’accès aux services juridiques et de justice ;  => des dynamiques et enjeux autour de dispositifs transformationnels, en matière d’approche par les droits, et cela en particulier dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les VBG, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnels  - Connaissance de l’environnement d’action des organisations féministes (reconnaissance légale, politiques nationales, contraintes et difficultés, perception par les acteurs d’influence)  - Compréhension des enjeux principaux en matière d’atteinte de l’égalité de genre par le travail de lutte contre les VBG, notamment dans la dimension juridique et juridictionnelle, outre la prise en charge holistique des victimes, à partir d’une approche multidimensionnelle des inégalités | 10 |
| **Positionnement de l’OSC cheffe de file et des membres du consortium (15)** | |
| - Présentation des interventions de l’OSC cheffe de file et de ses partenaires dans les pays d'intervention  - Implantation du consortium dans les pays ciblés, et capacités à se déployer dans d’autres localités ciblées par le projet le cas échéant  - Ancrage local et capacité de mener un dialogue localement avec toutes les parties prenantes du projet  - Dynamique partenariale instaurée et expérience préalable avec les OSC féministes locales des pays ciblés, les autorités nationales et avec les différents acteurs du secteur notamment du secteur de la justice  - Perspectives d’interventions sur les années à venir (hors financement AFD)  - Expertise et expériences probantes du consortium dans les différents domaines concernés par l’appel à projets:  => Expertise thématique relative aux enjeux de prévention et protection des victimes de VBG notamment à travers une prise en charge juridique, à partir d’une approche multidimensionnelle des inégalités ;  => Sur le renforcement de capacités des OSC notamment des OSC féministes, expertise sur les approches de communication communautaire et de changement social;  => Expérience et compétence en matière de capitalisation (production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances) ;  => Complémentarité entre les expertises respectives des différentes organisations du consortium sur la thématique ;  => Connaissance fine des écosystèmes des pays d’intervention proposés  - Expérience des bailleurs de fonds pour de la gestion de projets d’envergure similaire | 15 |
| **Présentation du projet (45)** | |
| **Ciblage géographique**  - Pertinence de la couverture thématique et géographique du projet au regard des besoins et des enjeux prioritaires identifiées dans les zones ciblées  - Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteur.ice.s et de la valeur ajoutée du consortium  - Implication des communautés locales et de jeunesse dans le projet  - Critère à prioriser : très bonne compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire (venant du foyer, de la communauté ou de tiers) des membres d’OSC travaillant sur ce sujet et dispositif adapté en fonction des contextes (politique/charte/code de conduite et méthodologie existants ou à développer au niveau du chef de file du consortium).  - Critère complémentaire à valoriser : proposition de dynamique d’échanges de pratiques et de capitalisation d’expérience entre les géographies d’intervention | 10 |
| **Logique d’intervention**  - Présentation claire de la logique d’intervention et de la méthodologie choisie  - Description du cadre global de la théorie du changement afin de contribuer à un changement social pérenne, et éventuelles déclinaisons géographiques  - Présentation détaillée des activités et justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés  - Présentation de la méthodologie qui sera appliquée pour évaluer et gérer les risques E&S associés aux projets qui seront financés, notamment en matière de risque sécuritaire pour les membres des OSC locales  - Planning général des activités  - Pertinence de la proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des OSC féministes locales des pays d’intervention  - Méthodologie du processus global d’accompagnement (phase d’évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d’évaluation…) avec détails sur les méthodologies d’accompagnement des OSC et mouvements féministes locaux, les stratégies de pérennisation des OSC accompagnées et l’articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux | 25 |
| **Capitalisation**  - Pertinence du dispositif d’échanges de pratiques, de capitalisation, de recherche-action, de communication, de plaidoyer et d’influence-action politique  - Intégration d’un dispositif renforcé de suivi- évaluation | 10 |
| **Moyens mis en œuvre (30)** | |
| **Budget**  - Part du budget redistribuée directement aux organisations et mouvements féministes : minimum 60% (critère éliminatoire)  - Part du budget alloué aux frais indirects de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet : maximum 12%  - Pertinence du budget au regard des champs géographiques et opérationnels    - Pertinence du mécanisme s’assurant de la bonne exécution des financements alloués aux porteurs de projets | 15 |
| **Equipe projet**  - Composition prévisionnelle de l’équipe-projet (équipe dédiée) : qualifications et compétences du personnel mobilisé sur le projet (cf. liste Article 1 : Clauses et Conditions générales et V. Termes de référence : Expertise à mobiliser)  - Mobilisation des équipes existantes du consortium (supervision et/ou backstopping)  - Capacités à conduire un dialogue avec les représentant∙e.s de l’AFD localement et à Paris, ainsi qu’avec les parties prenantes au projet et les autorités locales | 5 |
| **Consortium**  - Organisation du consortium (leadership, coordination, pilotage et gouvernance interne, complémentarité des acteurs du groupement, cohérence des interventions, antériorité du partenariat, clarté du partage des rôles, etc.)  - Implication des OSC locales et de jeunesse dans l’élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet  - Capacités de coordination du consortium et modalités de collaboration avec l’ensemble des parties prenantes | 10 |

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein du consortium dans le corps de leur offre, ainsi que la répartition des rôles entre les membres du consortium, et le détail du budget pour les activités de coordination. Les soumissionnaires garantissent les qualifications et compétences du personnel à mobiliser sur le projet tel que défini dans leur offre.

Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition

1. L’AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’appel à propositions aussi longtemps que l’AFD n’a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’appel à Initiatives aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

1. Après la sélection du projet, les Responsables équipe projet l’instruisent dans le cadre d’un dialogue. Le consortium reste libre d’intégrer ou non les suggestions et l’AFD libre de ne pas poursuivre l’instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d’autres, une cause de non validation de la proposition finale :

* Refus de participer à un dialogue avec les Responsables d’équipe projet de l’AFD, visant à enrichir la proposition,
* Refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d’amendements suggérés par les Responsables d’équipe projet,

Article 13. Caractère confidentiel

1. Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution de la ou des subvention(s) à ou aux structures retenue(s).
2. Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d’examen, d’évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

Article 14. Information sur le processus de sélection

1. Chaque structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement

1. Les Responsables d’équipe projet enverront à chaque structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.
2. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l’accord de financement est effectué en deux temps :

1. sélection sur la base d’une note-projet (section III) accompagnée d’un canevas financier (section IV), d’une lettre de soumission (section V), d’un cadre logique (section VI), d’un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant(sections VIII et IX), du tableau des flux financiers au sein du consortium (le cas échéant, section X) et du dossier administratif (section XI) **à remettre au plus tard le mercredi 5 juin 2024 à 08h00**, heure de Paris (date d’arrivée faisant foi) sur la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD (onglet « DEPOSER UN PROJET »). Un email d’accusé de réception automatique sera transmis aux consortia pour lesquels la proposition a bien été reçue.

Si le consortium a transmis sa proposition à temps sans avoir reçu d’email d’accusé de réception, il lui incombe de prévenir l’AFD maximum 12h après l’heure de clôture de l’appel à propositions et de fournir la preuve que la proposition a bien été envoyée avant la date limite de clôture.

Si les fichiers déposés sur le site internet de l’AFD dépassent la taille de 9 Méga-Octet (Mo) – poids maximum par fichier, ils devront être partagés via une plateforme d’échanges de fichiers.

1. Poursuite du dialogue avec l’équipe projet de l’AFD, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base aux Responsables équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l’AFD.

Sélection des propositions

Sélection sur la base d’une note projet accompagnée d’un dossier administratif.

Pour déposer son projet, chaque structure porteuse remplira le formulaire de candidature en ligne en veillant à fournir tous les éléments demandés (onglet « DEPOSER UN PROJET » de la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD).

Sa proposition conformément au modèle de note-projet signée électroniquement par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;

L’ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés.

**Les propositions seront rédigées en langue française, anglaise ou espagnole.** Néanmoins, si la proposition initiale est rédigée en langue anglaise, **le consortium** **devra accepter de poursuivre l’instruction et la contractualisation du projet en langue française uniquement.**

Elaboration et validation finale des propositions

Dès réception de la notification de sélection de son projet et sur la base des échanges avec l’AFD, le consortium reverra les éléments de sa proposition qui méritent précisions ou ajustements afin d’aboutir à une proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue, dont les éléments seront présentés aux instances de décision de l’AFD.

1. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

**Date d’échéance pour la réception des notes de projet : mercredi 5 juin 2024 – 08h00, heure de Paris (date d’arrivée faisant foi).**

**A remplir en format word, police Roboto Light 10, en respectant le format ci-dessous, et avec un maximum de 20 pages pour le corps du texte, hors annexes.**

***« Nom de l’appel à projets »***

***Appel à projets FSOF 2024 Violences basées sur le genre et justice***

1. Contexte
2. Présentation du contexte et des enjeux du projet
3. Localisation du projet et pertinence du projet dans la région et pays ciblés

*Expliquer le choix des zones d’intervention au regard (i) des besoins des organisations, des politiques publiques et niveau d’égalité dans les zones ciblées, (ii) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l’Appel à projets, (iii) du contexte dans la région ciblée et les pays ciblés et du rôle qu’y jouent les OSC et autorités, (iv) des besoins des populations, (v) des interventions d’autres acteurs dans la région…*

1. Présentation des soumissionnaires
2. Présentation des soumissionnaires

*Présentation des membres du consortium (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et de leurs expertises respectives, de la complémentarité et des modalités du partenariat, de pilotage et de gouvernance, de leur situation financière (CA annuel) et de la répartition du budget entre eux*

1. Expérience des structures dans les pays et la région ciblée
2. Partenariats avec des acteurs publics locaux (collectivités locales), nationales ou des organisations régionales
3. Objectifs général et spécifiques du projet
4. Logique d’intervention
5. Cadre global de la théorie du changement proposée
6. Contenu du projet
7. Présentation des groupes cibles
8. Méthodologie du processus global d’accompagnement des OSC féministes locales
9. Dispositif d’échanges de pratiques, de capitalisation, de recherche-action et de communication
10. Description des composantes
11. Intervenants, mode opératoire et encadrement du risque fiduciaire

*Identifier le Bénéficiaire (le Bénéficiaire est l’entité qui réalise le projet pour son compte. Il est maître d’ouvrage) et le schéma institutionnel/organisationnel, fiduciaire et contractuel avec les autres membres du consortium le cas échéant et avec les OSC du Sud qui bénéficieront des délégations de fonds.*

*Une description détaillée et exhaustive du mode opératoire financier entre l’OSC cheffe de file et les autres membres du consortium doit être exposée ici :*

* *Comptes bancaires : indiquer sur quel compte de l’OSC lead seront versés les fonds*
* *Modalités de versement des fonds au niveau des autres membres du consortium et au niveau des OSC récipiendaires des fonds si elles sont déjà identifiées ou la méthodologie utilisée pour les identifier, lieu et nom des comptes bancaires)*

*Cette partie doit également expliquer les modalités de reporting envisagées au niveau de l’AFD, au sein du consortium et avec les OSC récipiendaires des fonds.*

*Encadrement du risque fiduciaire : indiquer également les modalités de passation de marchés et les modalités de contrôle interne et externe (audit externe).*

1. Pérennité du projet

*Pérennité technique (transfert de compétences localement, utilisation et gestion du matériel, etc.), Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l’autonomisation du (des) partenaire(s), Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière du (des) partenaire(s) du projet, Pérennité institutionnelle : stratégie de renforcement des capacités des acteurs publics, institutionnalisation de nouvelles normes en matière de prévention et protection contre les violences basées sur le genre et un meilleur accès à la justice et aux droits sur ce sujet.*

1. Budget
2. Principaux éléments du budget proposé

*Présenter un narratif du budget transmis au format Excel*

1. Réalisations, résultats et impacts attendus du projet
2. Prise en compte des approches transversales de l’AFD (Genre, Climat, Environnement…) et de la contribution du projet aux enjeux du développement durable :

*L’AFD évalue la contribution des projets aux enjeux du développement durable, au travers d’une analyse qui porte entre autres sur « la réduction des inégalités de genre », « la résilience au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles », « la croissance soutenable et l’économie résiliente », « le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux », « la pérennité du projet et le cadre de gouvernance ».*

*Il s’agira dans cette partie de préciser en quoi le projet aura des effets sur les dimensions pertinentes évoquées ci-dessous (le projet ne doit pas nécessairement contribuer à l’ensemble des dimensions) et comment il ne créera pas d’effets négatifs à cet égard.*

1. Résultats attendus, impacts
2. Suivi-évaluation et indicateurs

*Présenter brièvement le dispositif de suivi-évaluation du projet en précisant les acteurs impliqués et leur rôle dans la production, la transmission ou l’analyse des informations. Le dispositif doit comporter des indicateurs de moyens, de réalisations, de résultats et d’impact qui renseignent sur l’atteinte des objectifs du projet, tels que résumés dans le cadre logique.*

*Indiquer les capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l’AFD Paris et les agences.*

1. Capitalisation

*Indiquer notamment les activités de capitalisation transversale envisagées à l’intérieur du lot et entre les lots*

1. Evaluation de risques
2. Risques probables et moyens prévus pour y faire face

*Exposer les risques à envisager qu’ils soient contextuels (cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental, etc) ou opérationnels (techniques, financiers, partenariaux, etc) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face. Une attention particulière sera portée sur la compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire pour les membres des OSC locales et les dispositifs existants ou à défaut proposés par le consortium en fonction des contextes.*

1. Calendrier du projet

*Indiquer la durée, la date de démarrage, la date de fin et préciser les différentes phases.*

1. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ)

Compléter l’ensemble du tableur Excel joint à l’Appel à projets et le signer, en s’appuyant sur la notice informative sur le budget jointe au dossier.

A noter que le budget devra tenir compte de la répartition de l’enveloppe des frais de gestion au sein des consortia.

1. LA LETTRE DE SOUMISSION

**SOUMISSION d’une PROPOSITION de PROJET**

A

Monsieur le Directeur de l’Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s) …….., agissant en qualité de …..(fonction(s)) au nom et pour le compte de ....................(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d’appel à initiatives et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à initiatives,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d’un budget joint,

Je soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structure ...................faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j’ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.............................................(montant en chiffres et en lettres) Euros, aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .................................

Je reconnais (nous reconnaissons) que l’AFD n’est pas tenue de donner suite à l’une des propositions qu’elle recevra.

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j’agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d’interdictions légales soit en France, soit dans l’Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d’intervention proposé.

Fait à ....................., le .........................

Signature

*Le signataire joindra l’acte lui déléguant les pouvoirs d’engager son association. Dans le cas d’un groupement momentané d’associations, joindre l’acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.*

1. LE CADRE LOGIQUE

Exemple de modèle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible** | **Sources et moyens de vérification** |
| **Objectif global** | *Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?* | *Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?* | *Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?* |
| **Objectif(s) spécifique(s)**  **(et sous-objectifs spécifiques)** | *Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?* | *Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?* | *Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?* |
| **Résultats attendus** | *Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l’objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?* | *Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?* | *Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?* |
| **Activités à développer** | *Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)* | *Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?* | *Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)* |

1. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)

Sous Excel, modèle libre (un modèle type proposé pour inspiration en annexe).

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :**  (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Zone(s) d’intervention :** |  |
| **Secteur(s) d’intervention :** |  |
| **Existence d’un document stratégique validé en AG[[2]](#footnote-2):** |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et l’AFD au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service de l’AFD concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :** |  |
| **Principales publications de la structure** **:** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet** | **Nom** | **Téléphone** | **Adresse électronique** |
|  |  |  |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  | | |
| **Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement[[3]](#footnote-3) :** |  | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de création :** | |  | | | |
| **Statut Juridique :** | |  | | | |
| **Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :** | | | | | |
| N° |  | Date |  | Département |  |
| **La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel** **:** | |  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du trésorier :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou un organe de gouvernance équivalent[[4]](#footnote-4) :** |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres un agent de l’Agence Française de Développement ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d’Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée[[5]](#footnote-5) ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Date de l’Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d’une OSC :** |  |
| **Date d’échéance des mandats de ces membres :** |  |
| **Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effectifs au siège de la structure:** | Total (ETP[[6]](#footnote-6)) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |
| **Effectifs à l’étranger :** | Total (ETP) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié (s) expatrié(s) |  |  |  |
| Salarié (s) local(aux) |  |  |  |
| Volontaire(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |

**Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

**Budget global de la structure (toutes activités confondues)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET DE L'ORGANISME *Merci de bien vouloir compléter les 3 dernières années***  ***\*Si vous ne disposez pas du budget réalisé de l’année N-1, merci de bien vouloir indiquer le budget prévisionnel et de le préciser*** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Total des produits (compte de résultats) - en € |  |  |  |
| Quel pourcentage de votre budget global est consacré à des activités de solidarité internationale en France et à l'Etranger (il peut s'agir d'une estimation) | % | % | % |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **RESULTAT NET (3 derniers exercices)** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Excédentaire / Déficitaire (-) |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **BILAN ( 3 derniers exercices certifiés)** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) |  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

**Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Total des produits de l’OSC[[7]](#footnote-7)** | **Dont ressources publiques**[[8]](#footnote-8) | | **% du total des produits** | **Dont ressources privées[[9]](#footnote-9)** | | **% du total des produits** |
| **2020** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5% du budget total de l’OSC[[10]](#footnote-10):  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2021** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2022** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5% du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant |  |  |

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES

***A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet***

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet :** |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création :** |  |
| **Statut Juridique:**  (Joindre au dossier technique le certificat d’enregistrent ou l’équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou l’organe de gouvernance équivalent :** |  |
| **Liste des membres du CA ou l’organe de gouvernance équivalent  :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Principaux domaines d’intervention :** |  |
| **Ressources humaines de la structure :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Budget total annuel en euros:** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Principaux donateurs :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :** |  |
| **Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) :** liens institutionnels et contractuels |  |
| **Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :** |  |
| **Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :** |  |
| **Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l’action proposée :** |  |
| **Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?** |  |
| **Comment allez-vous vous approprier le projet ?** |  |

**date ET SIGNATURE**

1. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS

**Indiquer la liste des partenaires du consortium et indiquer, pour chacun d’eux, le montant des fonds qu’ils géreront dans le cadre du projet.**

**Veiller à joindre, pour chacun d’eux, la fiche de renseignements partenaire (cf. annexe IX ci-dessus).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom COMPLET de LA PERSONNE MORALE**  **(ET déroulER le sigle)** | **SIGLE**  **(uniquement SI UTILISe)** | **Montant prévu** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire et, le cas échéant, pour chacun des membres du consortium appelé à recevoir directement des versements de la part de l’AFD :

* Copie des statuts signés ;
* Copie de la déclaration d’enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon règlementation du pays dans lequel la structure a son siège;
* Liste datée et les coordonnées des membres du Conseil d’Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d’une OSC et des principaux dirigeant∙es dont le/la représentant∙e légal∙e, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
* Organigramme daté et signé par le/la représentant∙e légal∙e ;
* Rapports d’activités des trois dernières années ;
* Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale ou au minimum l’ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
* Bilans et Comptes d’exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l’AG, faisant ressortir l’origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d’une OSC ;
* Budget prévisionnel pour l’exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaitre la liste des financements publics envisagés en indiquant s’ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
* Liste des financeurs privés contribuant à plus de 5% du dernier budget de la structure validée en AG et/ou à plus de 5% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d’administration ;

Pièce d’identité du ou des bénéficiaires effectifs (Le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote ou le représentant légal de la personne morale, en l’absence d’exercice in fine d’un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).

1. TERMES DE REFERENCE
2. Glossaire

**AFD** : L’Agence française de développement est le bailleur de fonds pour ce projet du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

**Chef.fe de file (niveau 1)** : Organisme à but non lucratif, organisation de la société civile (OSC) française et/ou internationale et/ou nationale issue de tous les pays du monde (y compris des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France), qui signe la convention avec l’AFD.

**Membres du consortium (niveau 2) :** Organismes à but non lucratif, organisations de la société civile (OSC) françaises et/ou internationales et/ou nationales issues de tous les pays du monde, (y compris des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France) structurés en consortiums qui répondent ensemble aux appels à projets et travaillent en partenariat avec des Entités Récipiendaires (niveau 3).

**Entités Récipiendaires (niveau 3) :** Egalement appelées « OSC féministes locales » » et « entreprises sociales et solidaires locales engagées – ESS » ; il s’agit des organisations féministes de la société civile et des entreprises sociales et solidaires engagées pour défense des droits des femmes, des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française, qui seront financés par subvention dans le cadre du projet (composante 1) et bénéficieront notamment d’activités de renforcement de capacité et mise en réseau déployées par le consortiums (composante 2 et 3).

**Bénéficiaires individuels (Niveau 4) :** Les Bénéficiaires individuels dans la convention, à savoir les individus /personnes physiques soutenus et visés par les activités proposées sur le terrain, et notamment par les OSC féministes locales financées en tant qu’Entités Récipiendaires (niveau 3).

**Organisations de la société civile (OSC) féministes** : Selon le cadre stratégique du FSOF, celui-ci s’adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la prévention et la protection contre les violences basées sur le genre.

**Partenaires de mise en œuvre** : Structures (prestataires, etc.), autres que les membres du consortium, auxquelles la mise en œuvre de certaines activités du projet pourrait être déléguée/externalisée par le consortium dans le respect des [Directives de passation de marché de l’AFD dans les Etats Etrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers).

1. Contexte et enjeux
2. L’AFD est une agence féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international

L’égalité de genre est reconnue par la communauté internationale comme un socle fondamental dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD n°5), au même titre que le travail décent et la croissance économique (ODD n°8), l’élimination de la pauvreté (ODD n°1) ou encore la réduction des inégalités (ODD n°10).

Cet engagement est aujourd’hui au cœur de l’action extérieure de la France : déclarée grande cause des deux quinquennats du président de la République et réitérée lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018, l’égalité entre les femmes et les hommes *« sera un principe directeur et transversal de l’action extérieure de la France et des actions spécifiques seront entreprises pour le promouvoir »*, en outre, 2019 a marqué le lancement d’une politique internationale féministe.

Ainsi, la [Stratégie internationale de la France pour l’égalité entre les femmes et les hommes](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les/) sur la période 2018-2022, visait à augmenter et améliorer la prise en compte de la perspective de genre dans l’aide bilatérale française. Dans ce nouvel agenda et dans la continuité de son Cadre d’intervention transversal sur le genre et l’égalité femmes-hommes 2014-2017, et actualisés par le Contrat d’objectifs et de Moyens de l’AFD 2020-2022 : 55% du volume d’engagements notés 1 ou 2 selon le marqueur genre du CAD de l’OCDE[[11]](#footnote-11) à échéance 2022 et 600 M€ annuels marqués CAD2 à horizon 2022, en s’efforçant d’atteindre 700 M€ par an, sous réserve de la disponibilité de ressources en subventions suffisantes.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (2021) prévoit dans son Cadre de partenariat global que l’Etat s’engage à ce qu’en 2025, 75 % des volumes annuels d’engagements de l’aide publique au développement bilatérale française aient l’égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif. Dans l’optique d’atteindre cet objectif, la nouvelle *Stratégie internationale de la France pour l’égalité femmes-hommes* est en cours d’élaboration et devrait être finalisée cette année 2024.

Sur cette base, **le groupe AFD s’affirme comme une agence féministe**, positionnement fort de sa stratégie 100% Lien Social. Elle souhaite soutenir et accompagner les acteurs du terrain, le plus souvent, issus de la société civile qui défendent au quotidien l’égalité entre les femmes et les hommes, dans la lignée de la [Stratégie Société civile et engagement citoyen](https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/2023_dos_socie_te_civile-17-03-23_cle856ac4.pdf) portée par la France.

Afin de porter cette ambition, **la France a annoncé lors du G7 pour l’égalité femmes-hommes en février 2019 la création du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)**, porté par le MEAE et l’AFD.

1. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF

Cet appel à projets s’inscrit dans le cadre du [**Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF**),](https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes) co-porté entre l’AFD et le MEAE, co-construit avec les organisations féministes de la société civile.

**Le FSOF, initialement prévu sur trois ans (2020-2022), a mobilisé 138 millions d’euros en faveur de 1 000 organisations féministes de la société civile (OSC) dans 75 pays partenaires dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle. En marge de l’Assemblée Générale des Nations unies 2023, la France annonçait le renouvellement de cet engagement en prolongeant le FSOF de 5 années (2023-2027) à hauteur de 250 millions d'euros.**

Le **FSOF s’adresse** **aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles.** Tout en concentrant les efforts sur les pays les moins avancés (PMA), le fonds s’adresse également à des organisations féministes de la société civile sur d’autres continents, les enjeux d’égalité restant significatifs dans l’ensemble des pays.

Le Fonds propose ainsi trois canaux de financements :

* **Des projets et appels à projets de l’AFD** destinés aux organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, notamment à travers des fonds intermédiés[[12]](#footnote-12) ;
* Le **dispositif Initiatives organisations de la société civile (OSC)** **de l’AFD** destiné aux organisations de la société civile française et à leurs partenaires féministes de la société civile des pays partenaires ;
* Le **mécanisme de financement** du **du ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères** pour les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique française de développement et de solidarité internationale, notamment à travers les Fonds Equipe France (FEF).

Cet appel à projets s’inscrit dans le **premier canal de financement.** Il vise à sélectionner les deux consortia d’OSC qui vont concevoir, mettre en œuvre et gérer le dispositif de financement (fonds intermédié) et de renforcement de capacités à destination des organisations féministes de la société civile des pays partenaires.

Il s’agit du **deuxième appel à projets dédié exclusivement, dans le cadre du FSOF, au sujet des violences basées sur le genre** – certains des précédents appels à projets[[13]](#footnote-13) lancés depuis 2020 ont porté sur les droits et santé sexuels et reproductifs, l’autonomisation économique, le genre et le climat, l’agenda Femmes, Paix et Sécurité ainsi que l’éducation.

1. Etat des lieux sur les violences basées sur le genre et l’accès à la justice

Les cibles 5.2 et 5.3 des ODD demandent à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, y compris toutes les pratiques préjudiciables et indignes à la dignité humaine, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines. Au total, **au moins une femme sur trois est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie** (OMS), avec des conséquences dévastatrices et durables sur la vie des survivantes et de leur entourage.

Les violences basées sur le genre constituent donc **les violations des droits humains fondamentaux les plus fréquentes** et l’un des problèmes actuels les plus urgents à résoudre pour consolider des sociétés justes, pacifiques et égalitaires.

* **Définitions**

Selon ONU Femmes, **la violence basée sur le genre** ou **violence liée au genre (VBG)**, se réfère à **« *l’ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d’individus en raison de leur identité de genre.* »** Elle s’inscrit dans les rapports d’inégalités entre les genres qui structurent notre société. Cette expression permet de souligner le risque de violences auquel font face majoritairement les femmes et les filles, et les minorités sexuelles et de genres, du fait de déséquilibres de pouvoir et de normes néfastes fondées sur les différences socialement attribuées entre les sexes. Bien que les femmes et les filles souffrent de façon disproportionnées de VBG, les hommes et les garçons peuvent aussi en être victimes. Ce terme englobant permet ainsi de caractériser les violences faites aux femmes et aux filles, mais également les discriminations et violences liées aux normes de genre (masculinité/féminité) dont sont notamment victimes les populations LGBTQIA+.

* **Les violences faites aux femmes et aux filles**

**Les violences faites aux femmes et aux filles sont multiformes[[14]](#footnote-14)**, touchant plusieurs aspects de leurs vies et empêchant le libre exercice de leurs droits et le développement de leurs capacités. Elles recoupent la violence d'un partenaire intime ou d’un ex-partenaire (coups et blessures, violences psychologiques, violences économiques, viol conjugal, féminicide), le harcèlement et la violence sexuelle (viol, agressions sexuelles, avances sexuelles non désirées, pédocriminalité, mariage forcé et/ou précoce, harcèlement dans l’espace public, cyber-harcèlement, inceste), les violences politiques (violences sexuelles comme arme de guerre, entraves à la participation et au leadership politique de candidates à des élections, etc.), les violences économiques (discriminations à l’emploi, licenciement abusif, etc.) l’exploitation et la traite d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle), la mutilation sexuelle féminine, le mariage précoce, etc… Elles se retrouvent majoritairement dans la sphère privée, mais également dans l’espace public, que ce soit dans un environnement professionnel ou dans la rue. Elles sont exacerbées en contexte de crise et de conflits, où elles sont non seulement accentuées, mais deviennent une stratégie délibérée dans les situations de conflit armé, de destruction du tissu social des communautés visées. En outre, la réalité est encore plus sombre pour certains groupes de femmes à l’intersection de plusieurs formes d’oppression : par exemple, les femmes en situation de handicap ont près de dix fois plus de chances de subir des violences sexuelles[[15]](#footnote-15).

* **Les violences subies par les minorités sexuelles et de genre**

**Les populations LGBTQIA+ sont également exposées à différentes formes de VBG,** dans la mesure où leur identité de genre et/ou leur orientation sexuelle sont considérées comme allant à l’encontre des normes sociales de genre dominantes. Les VBG à leur encontre sont très peu documentées. Néanmoins, l’ONG Transgender Europe relève 321 transféminicides dans le monde entre Octobre 2022 et Septembre 2023[[16]](#footnote-16), majoritairement en Amérique latine (31% de l’ensemble des transféminicides rapportés ont eu lieu au Brésil). De plus, plusieurs rapports font état de violences à l’égard d’hommes homosexuels au Sénégal, au Cameroun ou encore au Kenya, où, de surcroit, la loi ne protège pas leurs droits. En Afrique, la majorité des pays criminalisent l’homosexualité.

* **Conséquences sur les victimes**

**Les VBG ont un impact majeur sur la santé des victimes.** En plus des blessures physiques qu'elles peuvent engendrer (ecchymoses, coupures, brulures, fractures etc.), elles peuvent également occasionner des douleurs psychiques et avoir un impact sur la santé sexuelle et reproductive des victimes (grossesses non désirées, accouchements prématurés, avortements non sécurisés, IST, etc.). Elles ont, en outre**, un impact considérable sur la santé mentale des victimes et des témoins** (état dépressif, troubles anxieux, syndrome post-traumatique, comportements à risque, etc.). Elles engendrent très souvent **l’isolement social** des victimes, l’irrégularité voire **l’interruption de leur scolarité ou de leur vie professionnelle**. Les conséquences des VBG sur les victimes sont multiformes et peuvent persister sur le long terme.

* **Impunité des agresseurs et rôle des communautés**

De nombreuses études soulignent la difficulté à sortir de la situation d’emprise créée par l’agresseur, **provoquant silence, honte et culpabilité, en plus de conséquences physiques et médicales ; ainsi que la difficulté à porter plainte et à poursuivre en justice son agresseur, posant également le sujet de l’impunité.**

**Cette impunité des agresseurs est également véhiculée par les stéréotypes de genre qui légitiment ces violences**, en attribuant des rôles d’autorité aux hommes sur les femmes, leurs corps et leur sexualité. Dans certains contextes, la stigmatisation des violences sexuelles est telle que la personne victime est considérée comme portant atteinte à l’honneur de sa famille et/ou de sa communauté. Cette notion patriarcale peut se traduire par l’exclusion sociale des victimes ou amener à des crimes dits « d’honneur », lors desquels la survivante subit de nouveaux actes de violences afin de « réparer » l’affront causé (meurtres intrafamiliaux, mariages forcés, attaques à l’acide, viol, torture et autres violences physiques).[[17]](#footnote-17) Les femmes peuvent également être la cible de ces violences basées sur l’honneur pour avoir « défié » leur rôle de soumission (refus d’actes sexuels, refus d’un mariage arrangé) et/ou en ayant, de manière avérée ou non, enfreint des « codes » d’honneur, le plus souvent liés à leur sexualité (adultère, relations sexuelles hors mariage).

Les violences faites aux femmes sont profondément enracinées dans les représentations sociales et culturelles, jusqu’à être justifiées par la société et intériorisée par les femmes. Dans 7 pays d’Afrique de l’Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée, Mali, Niger et Sénégal), en moyenne près de la moitié des femmes de 15 à 24 ans considèrent normal qu’un homme batte sa femme dans certaines circonstances[[18]](#footnote-18). L’implication des communautés est un levier fondamental dans la prévention des VBG et l’accès à la justice est essentiel pour combattre l’impunité des auteurs.

* **Accès à la justice**

**L’accès à la justice est en effet d'une importance cruciale dans les cas de violences basées sur le genre.** D’après l’OCDE[[19]](#footnote-19), il contribue à fournir aux victimes la protection, le soutien et la responsabilité dont elles ont besoin. Plus particulièrement, cela permet i) d’assurer une protection contre les préjudices futurs en tenant les auteurs responsables de leurs actes, ii) d’aider les victimes à obtenir réparation et contribuer à sensibiliser à ce type de violence et à son impact, iii) d’autonomiser les victimes en leur donnant une voix dans le système judiciaire et en les aidant à retrouver un sentiment de contrôle sur leur vie, et iv) de prévenir l’impunité des auteurs en les tenant responsables de leurs actes.

Toutefois, dans de nombreux pays, **les victimes de violence basées sur le genre se confrontent à un double obstacle institutionnel** : i) l’accès au système judiciaire est parfois défaillant (corruption, moyens financiers et humains limités) voire absent, ii) le traitement de ces violences est insuffisamment adapté (manque de formation des professionnels du droit et de la police aux besoins spécifiques), iii) des lois pas suffisamment protectrices ou insuffisamment appliquées.

L**es inégalités de genre existent ainsi également dans l’accès à la justice** pour des raisons sociales, économiques, spatiales et dans la capacité de la justice à appréhender les problématiques spécifiques auxquelles les victimes sont confrontées. De plus, si des lois sont prévues pour punir les agresseurs, elles ne protègent pas suffisamment les victimes et/ou les témoins.

Dans ce contexte, certains pays commencent à reconnaître **l’importance de services coordonnés et intégrés pour aider les victimes**, et leur rôle dans l’élimination des obstacles à la justice[[20]](#footnote-20). Certains mécanismes holistiques tels que les systèmes de services intégrés permettent de réduire la charge administrative à travers un système cohérent et un continuum de services notamment juridiques et judiciaires. La société civile joue un rôle important dans la fourniture d’assistance juridique et judiciaire aux victimes, l’organisation de campagnes de plaidoyer pour vulgariser les actions des services juridiques et judiciaires et les rendre accessibles, mais également en matière de renforcement de capacités pour les acteurs de la chaine pénale (magistrats, greffiers, policiers).

|  |
| --- |
| **Quelques chiffres clés** :   * Selon les données d’ONU Femmes, 736 millions de femmes dans le monde (environ une sur trois) ont souffert des violences physiques ou sexuelles au moins une fois, souvent perpétrées par le mari ou le partenaire intime. En 2020, 81 000 femmes et filles ont été tuées, dont plus de la moitié (58%) par leurs partenaires intime ou par un membre de leur famille, ce qui correspond à une mort toutes les 11 minutes. En plus, 15 millions de jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ont subi des rapports sexuels forcés[[21]](#footnote-21). * La situation des femmes et des filles est encore plus vulnérable dans les régions à faibles et moyens revenus. Dans les pays classés comme « les moins développés », 37% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences commises par leur partenaire intime au cours d’une année, tandis que le taux moyen mondial est de 13%. D’autres situations dans ces régions sont préoccupantes, vu que 40 à 60% des femmes ont souffert du harcèlement sexuel dans la rue au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et au moins 200 millions de femmes de 15 à 49 ans ont subi des mutilations génitales dans les pays où cette pratique est réalisée[[22]](#footnote-22).   **Etat des lieux des VBG dans les zones d’intervention de l’AFD**  L’Afrique subsaharienne compte 32 des 36 pays au monde présentant les indices d’inégalité de genres les plus élevés. En **Afrique de l’Ouest,** une prévalence de certaines pratiques néfastes y est constatée : l’OMS estime que 89% des femmes âgées de 15 à 49 ans au Mali auraient subi une mutilation génitale féminine, ce taux s’élève jusqu’à 96% en Guinée. Le mariage précoce et les grossesses des adolescentes font partie des causes principales d’une sous-scolarisation des filles dans le secondaire. Au Niger 76% des filles seraient mariées avant leur dix-huitième anniversaire et 28% avant leurs 15 ans. Par ailleurs, les situations de tension politique et de crises exacerbent les vulnérabilités des femmes et des adolescent∙e∙s et constituent pour elles des facteurs de risque aggravants.  Les violences faites aux femmes font l’objet d’une mobilisation sans précédent en **Amérique latine** ces dernières années qui se cristallise autour de la lutte contre les féminicides[[23]](#footnote-23). En 2012 la Commission interaméricaine des femmes évoque une « pandémie » en raison de l’ampleur des violences sexistes sur cette zone. Région la plus meurtrière au monde pour les femmes selon les Nations Unies, une femme y meurt en moyenne toutes les deux heures. Les mobilisations féministes contre la violence machiste ont permis l’introduction du terme « féminicide » dans certaines législations nationales. Selon la CEPAL (Commission Economique pour l’Amérique Latine), 4.555 féminicides ont été relevés en 2019 selon les données officielles de 15 pays d’Amérique latine et de 4 pays dans les Caraïbes. Parmi les pays latino-américains, les taux les plus élevés pour 100 000 femmes sont observés au Honduras (6.2), au Salvador (3.3), en République Dominicaine (2.7) et au sein de l’Etat plurinational de Bolivie (2.1).  **Impacts du Covid-19**  **En 2023, les chiffres restent toujours préoccupants, accentués par la crise de la COVID-19** qui a intensifié, en partie à cause des mesures de confinement, les situations de violences contre les femmes et les filles, et surtout les violences domestiques. En effet, en octobre 2021, 52 pays avaient intégré la prévention et la réponse à la violence à l’égard des femmes et des filles à leurs plans de lutte contre la COVID-19 et 150 pays avaient adopté des mesures pour renforcer les services aux victimes de violences durant cette crise mondiale[[24]](#footnote-24). |

Face à cette situation alarmante, il faut redoubler d’efforts pour viser l’égalité de genre en conformité avec l’Objectif de Développement Durable n. 5 et n. 16, qui conditionne l’atteinte de tous les autres ODD, en combattant toutes les formes de violences basées sur le genre.

**L’adoption d’une approche globale de lutte contre les VBG est donc nécessaire.** Pour y parvenir, il est indispensable de **travailler de l’amont – en œuvrant à la prévention de ces violences, jusqu’à l’aval – via la prise en charge holistique (sur le plan médical, psychologique, juridique et socio-économique) des victimes et le suivi** (au niveau pénal et au niveau communautaire). En effet, il convient de prendre en compte toute la chaine des violences et l’ensemble des parties prenantes, y compris les témoins et agresseurs.

1. Problématique spécifique et enjeux de cet appel à projets

**L’enjeu de cet appel à projets est de rendre visibles toutes les violences basées sur le genre**, qui loin d’être des actes marginaux et interpersonnels, constituent un ressort systématique et universel de l’oppression des femmes et des filles, qui nécessite des débats sociétaux, des législations, des politiques publiques disposant de moyens appropriés, notamment dans le domaine juridique et juridictionnel, outre la prise en charge holistique des victimes.

A ce sujet, **le rôle des associations féministes est essentiel pour prévenir ces violences, informer les communautés, prendre en charge les victimes, plaider les évolutions du droit, suivre et contrôler l’articulation pérenne des politiques publiques en la matière.**

Afin de mieux appréhender les enjeux relatifs au présent appel à projets, dans des contextes pré-identifiés et d’avoir une vision plus précise de l’écosystème d’OSC féministes impliquées dans la prévention, la prise en charge et le suivi des cas de VBG, une **étude cartographique** est en cours d’élaboration et sera partagée avec les consortia suite à leur sélection.

**Les objectifs spécifiques** de cette étude cartographique, sont :

* **Analyser les enjeux principaux et les thématiques prédominantes en matière de prévention et lutte contre les VBG et d’accessibilité aux services juridiques et/ou de justice**, en lien notamment avec les normes sociales de genre dominantes et le cadre législatif en la matière.
* **Identifier des associations et organisations féministes locales** agissant comme leviers de prévention et de lutte contre les VBG, à travers notamment de l’accompagnement médical, psychosocial et juridique des victimes ou du renforcement des acteurs juridiques et judiciaires.

Une attention est également portée à la prise en compte du **niveau d’exposition aux risques sécuritaires** des membres des OSC locales impliquées dans la prévention et la lutte contre les VBG dans les pays concernés.

Cette étude porte sur la liste des 8 pays suivants[[25]](#footnote-25) :

* Afrique : Guinée, Kenya, République de Côte d’Ivoire, Tanzanie
* Amérique latine : Bolivie, Brésil, Equateur, Pérou

1. Cadrage général de l’appel à proposition
2. Finalités/objectifs

L’AFD sollicite des propositions pour **soutenir le renforcement des capacités des mouvements féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France et appuyer les associations féministes locales pour améliorer leur travail de prévention et de lutte contre les VBG, et tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnelles.**

L’appel à propositions a vocation à sélectionner deux consortia d’OSCs (un pour chaque zone géographique ciblée) portant chacun un projet couvrant exclusivement le périmètre géographique défini et, à minima, deux des quatre pays prioritaires pour chaque zone tel que précisé dans la partie consacrée au périmètre géographique et avec un maximum/minimum de 4 pays par lot géographique.

Les deux projets retenus chercheront à faire la démonstration et à soutenir des approches pérennes de la société civile féministe

1. Qui développent des actions encourageant l’égalité de genre et contribuant à prévenir et prendre en charge les cas de VBG,
2. Qui fonctionnent autour d’une approche holistique, notamment dans sa dimension juridique et judiciaire,
3. Qui travaillent sur toute la chaine tant auprès des victimes que des auteurs, des acteurs publics que des communautés.

Cet appui pourra se décliner dans des activités de terrain (dont l’action communautaire), de plaidoyer, de recherche et de production de contenus, de capitalisation, de renforcement de capacités, de partage d’expériences et/ou de mise en réseau. La priorisation à accorder entre ces différents éléments sera déterminée après une **identification des besoins, une consultation de la société civile et des OSC féministes** agissant pour prévenir et prendre en charge les cas de VBG (réseaux ou associations féministes globales ou régionales, Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes, fédérations syndicales internationales, ONG féministes globales et régionales, OSC féministes locales), et une **cartographie des OSC susceptibles d’être récipiendaires des fonds du projet** (via des financements mais également en matière de renforcement des bonnes pratiques et de structuration des projets associatifs) et à même de mener des activités à long terme. Cette analyse prendra en compte la première cartographie réalisée en parallèle du présent Appel à proposition.

1. Approche et champ de cet appel à projets

## Logique et principes d’intervention

**Cet appel à projet vise à sélectionner deux consortia** qui créeront et mettront en œuvre sur le plan administratif, financier et logistique, un dispositif de financement (fonds intermédié) à destination des OSC féministes nationales dans plusieurs pays et qui pourront notamment être composés de :

* Réseaux ou associations féministes globales ou régionales (activités opérationnelles, militantes, recherche et expertise)
* Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes
* Fédérations syndicales internationales
* Réseaux d’OSC agissant sur les inégalités
* ONG globales, régionales et nationales.

La présence d’organisations nationales des pays des Suds parmi les membres des consortia retenus est fortement recommandée.

**Les organisations récipiendaires des fonds intermédiés de cet appel à projets du FSOF seront quant à elles, des OSC féministes locales**, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre. Seront particulièrement ciblées celles dont la mission principale est la prévention et la lutte contre les VBG et la prise en charge holistique, et particulièrement en matière juridique et judiciaire, des victimes et plus largement de la communauté, des témoins et dans certains cas des auteurs. **Les OSC récipiendaires des fonds ciblés ne doivent pas nécessairement être spécialistes des VBG mais doivent être en capacité d’agir sur les leviers permettant de renforcer l’égalité de genre à travers la prévention des VBG et la prise en charge telle qu’exposée plus haut.** Ces OSC seront considérées comme les porteurs de projet. Parmi ces OSC récipiendaires finales, on pourra trouver par exemple des :

* Branches nationales ou régionales d’ONG féministes globales
* Associations ou ONG de promotion de l’égalité femmes-hommes et/ou de l’émancipation des femmes ou des filles, et/ou de défense des droits
* Fondations et fonds féministes nationaux
* Plateformes thématiques multi-acteurs·ices (incluant des OSC féministes)
* Coalitions, réseaux ou alliance nationale d’OSC féministes
* Associations de femmes juristes
* Associations, confédérations ou regroupements de femmes d’un secteur économique (artisanat, textile, domestique, agro-alimentaire, travail du sexe…)
* Associations ou réseaux de femmes entrepreneures, d’affaire ou cheffes d’entreprises
* Syndicats (ex. travailleuses domestiques, agricoles…)
* Groupes ou instituts de recherche local avec perspective de genre
* Associations de défense et de soutien au développement de certains groupes “clés” (LGBTQIA+, albinos, personnes handicapées, groupes ethniques, statut migratoire spécifique, religieux,…)
* Associations de jeunes féministes, de jeunes filles ou de jeunes femmes leaders
* Groupements de femmes survivantes
* Mouvements, collectifs ou communautés d’activistes féministes informels
* Groupements de femmes informels

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de cet appel à propositions veilleront, lors du démarrage, à s’articuler avec les outils développés par l’AFD, par l’ambassade de France et par Expertise France, sur le terrain, en totale cohérence avec les projets mis en œuvre.

**Chaque projet devra s’inscrire dans une approche par les droits, inclusive et tenant compte des facteurs d’inégalité multidimensionnelles.** En effet, chaque projet tiendra compte des inégalités verticales et horizontales, notamment dans certains contextes fragiles ciblés par le projet. Il sera en effet sensible aux vulnérabilités spécifiques et aux multiples formes de discrimination et d’exclusion auxquelles font face certaines femmes (en situation de handicap, d’orientations sexuelles et d’identité de genre diverses, immigrées, racisées, en situation d’exploitation sexuelle, etc.). Chaque consortium veillera dans son approche opérationnelle à promouvoir des interventions associant ces groupes qui sont les plus à risque.

Une attention est également portée à la prise en compte du **niveau d’exposition aux risques sécuritaires** des membres des OSC locales impliquées dans la prévention et la lutte contre les VBG dans les pays concernés. Le chef de file de chaque consortium devra disposer de, ou à minima proposer le développement, d’une politique / charte / code de conduite de prise en compte de l’exposition sécuritaire à laquelle les OSC féministes devront s’engager à respecter. Par ailleurs, afin de diminuer les risques d’exposition et de sécurité envers les membres des OSC locales, il convient que le consortium en charge de la structuration de l’appel à projet puisse avoir ou développer une méthodologie pour s'assurer que les activités n'induisent pas de risques pour la population. La nécessité d'une approche discursive entre les consortiums et l'équipe de communication du projet est reconnue afin de garantir une certaine flexibilité aux organisations participantes.

**Ce dispositif de financement intermédié visera à créer des changements durables via différents effets de levier :**

* Une plus grande compréhension des enjeux de prévention, de plaidoyer et de campagne de sensibilisation (notamment en matière de transformation des normes et stéréotypes de genre) de la société civile pour prévenir et lutter contre les VBG ;
* Une meilleure identification de la nature et l'étendue des besoins non satisfaits en matière d’accès aux services de prise en charge des victimes de VBG, notamment en matière d’accès aux droits et aux services de justice, et de leur impact ;
* Le renforcement des dispositifs d’accompagnement holistique des victimes (services concentrés tels que guichets uniques) incluant également un volet médical, psychosocial et d’accompagnement à la réinsertion socio-économique ;
* Un accompagnement plus spécifique et adapté porté auprès des personnes issues des communautés vulnérables (autochtones ou LGBTQIA+) ;
* La promotion des politiques et des pratiques transformatrices de genre, en particulier en matière de prévention et lutte contre les VBG ;
* Le plaidoyer en faveur de lois, normes et politiques favorisant la protection des victimes ;
* Le renforcement et la pérennisation des alliances entre OSC féministes œuvrant en faveur de la thématique ;
* L’amplification de la voix, et de la représentation des femmes et des personnes LGBTQIA+ dans leurs sociétés et auprès des instances de pouvoir, en ce qui concerne les enjeux liés à la prévention et la lutte contre les VBG ;
* La production et la valorisation de savoirs locaux pour guider l’action féministe.

Pour ce faire, les **catégories d’actions** mobilisables par les OSC féministes locales récipiendaires des fonds (auprès d’autres OSC, des communautés et des personnes, et en lien avec les partie-prenantes stratégiques) peuvent avoir trait : à la mise à disposition de financements ; au renforcement de capacités ; à la capitalisation, au partage d’expériences et à la mise en réseau ; à la recherche et la production de connaissances ; au plaidoyer, à l’influence et à l’action politique ; à l’action communautaire. Cette liste est partagée à titre indicatif et non exhaustif/exclusif.

**L’appel à projet n’établit pas non plus a priori une liste d’activités ou de résultats attendus**. Une liste d’exemples d’activités est toutefois partagée ci-après (“Périmètre d’intervention”) à titre indicatif.

En outre, l’AFD souhaite que l’attention dans le choix des OSC financées se porte sur :

* La contribution et la cohérence entre les activités financées au bénéfice des récipiendaires des fonds, et la théorie globale du changement établie pour le projet[[26]](#footnote-26) ;
* La pérennité des activités financées : s’il est entendu que le projet financera les frais de fonctionnement des OSC locales, il est souhaitable d’interroger systématiquement la logique de pérennité des activités à l’issue du projet. En ce sens, il est attendu que les projets proposés par les OSC permettent d’observer des impacts et des effets d’entrainement au-delà du projet. Ce point devra être un critère de discussion avec les OSC locales et d’appréciation des projets soumis.

**Une articulation sera systématiquement recherchée avec les projets déjà existants sur cette thématique dans les zones d’intervention.** A l’échelle nationale, la coordination avec les acteurs nationaux, y compris étatiques, les bailleurs et autres opérateurs non étatiques actifs présents sur ces thématiques aux niveaux national et local devra être étroite, de manière à assurer des complémentarités d’actions et d’approches, à capitaliser sur les leçons apprises respectives, et à optimiser l’appui. Des informations régulières seront partagées avec le siège et les agences de l’AFD en vue de renforcer le dialogue avec les acteurs nationaux, les autorités gouvernementales et les autres PTF autant que nécessaire. Les notes-projets devront donc présenter plus en détail la logique d’intervention et la théorie du changement proposée, ainsi que la méthodologie choisie par les consortia pour identifier les structures récipiendaires des financements.

Enfin, les actions des OSC féministes ne peuvent être appuyées et considérées sans tenir compte du champ de l’intervention institutionnelle et de la politique publique. En ce sens, **l’ancrage aux entités de coordination et au dialogue de politique publique, comme caisse de résonance, cible de plaidoyer, et de valorisation des attentes et de la mobilisation communautaire devra être considéré comme principe d’intervention**. L’appui portera ainsi notamment sur le renforcement des capacités de dialogue avec les ministères.

## Périmètre géographique

Le projet doit être réalisé dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir[[27]](#footnote-27) avec la répartition suivante :

Le projet devra couvrir un **total de 8 pays sur deux périmètres géographiques** : l’Afrique et l’Amérique Latine.

Dans ce cadre, certains pays ont été prioritairement ciblés par l’AFD dans une logique de complémentarité avec les enjeux et initiatives identifiés sur la thématique dans le cadre de la cartographie[[28]](#footnote-28) et au sein du portefeuille d’investissement de l’AFD, d’échanges d’expériences et de pratiques et de mise en réseau et constitution d’alliances entre les organisations féministes de la société civile aux niveaux régional et international. Ce ciblage s’inscrit par ailleurs dans une double stratégie: d’une part, pérenniser l’existant et d’autre part, promouvoir et appuyer la société civile féministe émergente sur la thématique des VBG. Ces pays sont :

* Afrique : Guinée, Kenya, République de Côte d’Ivoire, Tanzanie
* Amérique latine : Bolivie, Brésil, Equateur, Pérou

Chaque lot géographique devra donc proposer **4 pays** dans le cadre de cet appel à projets. Chaque consortium devra nécessairement formuler une proposition d’intervention **couvrant au moins 2 des pays proposés par l’AFD, pour chaque zone géographique.** Le consortium pourra s'étendre à **2 pays supplémentaires**, en veillant à une cohérence géographique avec les deux premiers et en argumentant les liens existants avec les projets et les objectifs du FSOF. Ce choix devra être explicité et justifié (similarités / disparités ; expérience du consortium ; possibles liens entre les parties prenantes…), et constituera un critère d’évaluation.

Il est attendu de chaque consortium répondant au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres des consortiums.

En outre, une dynamique d’échanges de pratiques entre les deux géographies sera promue et les consortiums devront intégrer une logique de capitalisation transversale dans le cadre de la composante 3 (voir ci-après). L’OSC cheffe de fil du consortium devra notamment prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans chacun des pays du lot ainsi que dans l’autre région ciblée par l’appel à projets.

## Périmètre d’intervention

La mobilisation des OSC féministes est susceptible de contribuer à la prévention et la prise en charge des VBG à travers l’ensemble de ces **champs d’action** (non exhaustif) :

**- Plaidoyer auprès des pouvoirs publics**

**- Sensibilisation auprès des communautés et au sein des établissements scolaires (ex : éducation complète à la sexualité)**

**- Accueil d’urgence et hébergement des victimes et prise en charge médicale et/ou psychologique des victimes**

**- Permanences juridiques et autres mécanismes non juridictionnels d’aide aux victimes**

**- Accompagnement à la réinsertion socio-économique (formation professionnelle, entrepreneuriat, etc.)**

**- Partenariats, sensibilisation, renforcement de capacités des professionnels, notamment de la santé et / ou de la justice**

**- Travail pour ciblés les auteurs de violences.**

**Pour ce faire, le périmètre thématique de cet Appel intègre les axes et sous-thématiques suivantes, de façon non exhaustive/exclusive :**

**= > La prévention et la prise en charge holistique des victimes de VBG**

* **Le renforcement de la prévention :** 
  + **Lutte contre les stéréotypes de genre** : promotion de messages inclusifs afin de lutter contre les normes et pratiques néfastes participant à la reproduction des VBG, promotion d’initiatives innovantes autour de la construction de masculinités positives saines et non violentes ;
  + **Education complète à la sexualité :** droit à disposer de son corps et droit au bien-être sexuel et reproductif (notion de consentement, etc.);
  + **Coordination institutionnelle et organisationnelle de toute la chaine juridique** pour améliorer la prévention ;
  + **L’amélioration des capacités de signalement des situations de violence et le renforcement des outils :** soutien aux services de signalement (téléphonie, services digitaux, etc.) ;
* **La prise en charge holistique des victimes de VBG :** 
  + **Amélioration de la prise en charge médicale, psychosociale, juridique et socio-économique** des victimes (notamment à travers les modèles de guichets uniques) :
    - **Prise en charge médicale :** personnel dédié et formé à l’accompagnement médical des victimes de VBG (identification des VBG, soins post-VBG, détection IST, chirurgie réparatrice, IVG, etc.) ou en mesure de les orienter vers des structures de prise en charge ; formation du personnel de santé des structures de soins afin qu’il soit capable d’identifier les signes de VBG et de soigner les victimes.
    - **Prise en charge psychologique :** personnel dédié et formé à l’accompagnement psychologique des victimes de VBG (groupes de parole, ateliers psychocorporels et d’amélioration de l’estime de soi, etc.) ou en mesure de les orienter vers des structures de prise en charge ; formation de professionnels afin qu’ils soient capables d’identifier des signes de VBG et de fournir un accompagnement adapté aux victimes.
    - **Prise en charge juridique :** personnel dédié et formé à l’accompagnement juridique des victimes de VBG (aide juridictionnelle, maison de justice, centre de justice familiale) ou en mesure de les orienter vers des structures de prise en charge ; dispositifs d’accueil (accueil physique ou téléphonique, services digitaux) ; formation de professionnels du droit afin qu’il soient capables de fournir une assistance juridique spécifique, accessible et adaptée tout en apportant une approche holistique et empathique.
    - **Prise en charge socio-économique :** personnel dédié et formé à l’accompagnement socio-économique des victimes de VBG (identification parcours de formation professionnelle, accompagnement à la création d’entreprises et activités génératrices de revenus, renforcement des soft skills) ou en mesure de les orienter vers des structures de prise en charge.
  + **L’amélioration de l’accès à ces dispositifs** de prise en charge pour les victimes (en termes d’accès à l’information, de transports et mobilité, d’accessibilité financière) et l’augmentation des solutions de protection pour les victimes de VBG (accueils physiques et solutions d’hébergement, prise en charge des enfants, etc.) ;
  + **La prise en charge adaptée,** notamment psychosociale, **des témoins de VBG,** des enfants, etc.
  + **Des initiatives d’accompagnement des communautés** pour renforcer le lien social, prévenir les VBG et éviter l’exclusion des femmes victimes de violences.
  + **Des dispositifs de prise en charge des agresseurs** (échanges, cercles de paroles, dispositifs de prévention, etc).

**= > Promouvoir des politiques et des pratiques transformatrices de genre, en particulier en matière de prévention et prise en charge des VBG,** à travers :

* La reconnaissance des VBG comme **enjeu de santé publique** et des investissements publics nécessaires pour les prendre en charge.
* La **reconnaissance des besoins juridiques spécifiques aux victimes de VBG** caractérisés par l'interdépendance entre les procédures pénales, civiles et autres procédures judiciaires ainsi que les mesures prises pour coordonner les réponses judiciaires.
* **La promotion de services** de santé sexuelle et reproductive, d’interventions d’urgence, de dispositifs d’accompagnement psychologique, qui **soient complets, de qualité, abordables et accessibles** à toutes les victimes, y compris celles issues de groupes sociaux vulnérables et isolés.
* La co-construction**,** avec les institutions judiciaires, de projets de lois et politiques publiques pour **lutter contre l’impunité des auteurs de VBG**.
* La promotion **d'autres modèles de justice basés sur les besoins des victimes (ex : justice restaurative), visant leur réparation et la transformation collective.**
* La mise en place d’action de sensibilisation à grande échelle pour **changer les normes sociales et les croyances qui sous-tendent les VBG** et dans l’éducation pour faire émerger de nouveaux modèles de masculinité.

**= > Il est en outre attendu que les propositions soumises intègrent de façon transversale :**

* Le renforcement de la **capacité d’action** et des **bases individuelles et collectives (“compétences de vie”, *soft skills* et empowerment des femmes)** soutenant leur émancipation économique : **leadership** des femmes, auto-estime et confiance, prise de parole, pouvoir/**autonomie décisionnelle**, dynamiques de solidarité et d’**entraide**, self-care et conscience du droit à vivre libre de violence
* L’influence et la transformation des **normes sociales de genre** (valeurs et croyances renforçant les inégalités, stéréotypes sexistes) entravant la prévention et la protection des victimes de VBG, notamment au niveau des leaders communautaires/décideurs et plus largement des hommes.
* L’adoption d’une **approche intersectionnelle,** qui prenne en compte la manière dont les inégalités et les oppressions, telles que celles liées à l'âge, à l’appartenance ethnique réelle ou supposée, au handicap et à l'orientation sexuelle, etc. s’imbriquent et donnent lieu à des situations de violences spécifiques.
* Le **renforcement et la pérennisation des alliances entre OSC féministes** œuvrant en faveur de cette thématique.

**Par ailleurs, il estattendu que la production de connaissance dans le cadre de chaque projet et aux deux échelles (a. à celle des deux consortia et du pilotage global de l’initiative et b. à celle de chaque sous-projet des structures récipiendaires) s’appuie sur un dispositif de suivi-évaluation intégré,** venant nourrir l’apprentissage tout au long du projet et des initiatives locales et permettant d’éclairer la décision pour réorienter si besoin les activités, ainsi que des évaluations ponctuelles (à mi-parcours et finale pour les consortia et le pilotage global du projet, finale uniquement pour les sous-projets des OSC locales). Le dispositif de suivi-évaluation embarqué permettra notamment d’identifier des signaux faibles en la matière sur la base de quelques indicateurs « sentinelle », et cherchera à documenter les effets induits ou non-attendus des activités.

**Enfin, il est attendu des travaux en coordination avec des équipes de recherche locales** (en sociologie, anthropologie, psychologie ou toute autre discipline pertinente) permettant de documenter des trajectoires de changement ou une thématique en lien avec l’action mise en œuvre par les acteurs locaux sur la base d’une méthodologie rigoureuse. Par exemple, la production de monographies en vue de retracer le parcours de victimes accompagnées à travers des entretiens individuels pourra être proposée. Ces travaux pourront, mais ne devront pas nécessairement, être liés aux sous-projets financés. Les modalités de mises en œuvre sont laissées à l’appréciation du bénéficiaire, sur la base des propositions formulées dans la note projet et qui seront ensuite précisées durant la phase d’instruction.

**Le tableau suivant donne un aperçu, indicatif et non exhaustif, d’activités pouvant être portées par les OSC féministes** membres des consortiums et/ou par les OSC locales récipiendaires des fonds au niveau de chaque projet régional.

|  |  |
| --- | --- |
| **Catégories d’actions** | **Exemples d’activités à destination d’OSC ou d’individus (liste non exhaustive)** |
| **Mise à disposition de financements** | * Transfert de subvention à des OSC (pour activités soft, fonctionnement, investissements, équipements,...) |
| **Actions de prise en charge des victimes de VBG et des témoins** | * Hébergement d’urgence des victimes de VBG * Soins médicaux et psychologiques à destination des victimes de VBG et des témoins et accompagnement socio-économique (aides financières d’urgences par exemple) * Assistance juridique et juridictionnelle pour les victimes de VBG |
| **Renforcement de capacités (RC)** | * RC institutionnelles et organisationnelles pour les OSC (stratégie, procédures et structuration, recherche de financements et consolider critères exigences bailleurs, structuration de groupements de femmes/filles productrices…) * Formations de formateur.ices (effet levier/démultiplicateur) * Formations des professionnel.les de santé et du système juridique et judicaire sur la prise en charge des victimes de VBG * RC à destination des survivantes de VBG : * Formations qualifiantes techniques et professionnelles à destination des survivantes de VBG. * Formations à l’entreprenariat à destination des survivantes de VBG (éducation, gestion financière, business plan, entrepreneuriat des femmes et développement d’AGR de subsistance, accompagnement pour la mobilisation de ressources et l’accès aux crédits...) * Accompagnement des survivantes de VBG dans l’élaboration et la mise en place de leur projet professionnel * RC compétences de vie à destination des survivantes de VBG : leadership et estime de soi/développement personnel, autonomie décisionnelle, prise de parole, autres softs skills * RC selfcare/self defense/VBG/DSSR (dont prévention des mariages et grosses précoces)…   \*Parfois prise en charge aussi du transport et logement pendant la formation |
| **Capitalisation, partage d’expérience et mise en réseaux** | * Organisation et participation à évènements/forums féministes pour le partage de pratiques, entraide et apprentissage entre paires (exemple : colloque national féministe, forum de la jeune fille, Black Feminist Forum, Forum Féministe francophone…) * Animation ou participation à réseaux/plateformes/alliances d’OSC féministes et de femmes juristes * Mise en réseaux avec des financeurs/bailleurs de fonds * Mise en réseaux des survivantes de VBG |
| **Recherche et production/**  **diffusion de connaissances** | * Production de contenus et d’articles diffusés sur internet * Production d’études et de travaux de recherche * Productions audiovisuelles (podcast, vidéos…) |
| **Plaidoyer, influence et action politique** | * Plaidoyer à l’échelle internationale pour l’application des traités internationaux sur l’élimination des violences faites aux femmes (Convention d’Istanbul, Traité de Maputo, etc.) * Dialogue et plaidoyer auprès des autorités et État (seule ou à travers plateformes de coordination OSC féministes ou multi-acteurs) par exemple pour l’augmentation des moyens dédiés à la lutte contre les VBG ; la mise en place de services publics de prise en charge des victimes complets, de qualité, abordables et accessibles ; le développement et la mise en place d’un parcours juridique et judiciaire centré sur les besoins des survivant.es ; l’élaboration de réformes pénales ; la mise en place d’initiatives de justice réparatrice, etc. * Dialogue et plaidoyer auprès des acteurs·rices économiques (entreprises, institutions financières, syndicats, acteurs·rices de la philanthropie…) pour la réinsertion économique des survivantes. * Mobilisations citoyennes (manifestations, pétitions…) * Organisation de campagnes (digitales et médiatiques) de communication et plaidoyer * Médias : formation des journalistes sur le traitement médiatique des violences basées sur le genre |
| **Action/**  **sensibilisation/**  **mobilisation communautaire** | * Travail avec les leaders communautaires * Organisation d’ateliers d’échange et de sensibilisation communautaire (ex : causerie éducative sur l’égalité de genre, la prévention des VBG, l’impact des VBG sur les communautés, etc.) * Mise à disposition d’espaces d’accueil sécurisés : * Safe spaces et accompagnement pour personnes LGBTQIA+ et femmes/filles victimes de violences (prise en charge et réinsertion). * Espaces sécurisés pour ateliers d’échanges entre paires, animation de groupes de parole |

1. Structuration du projet

Suivant les priorités du FSOF, chaque projet devra s’articuler autour de 3 composantes suivantes:

**>> Composante 1 : Mise à disposition de financements flexibles au niveau des OSC féministes**

Les fonds seront mis en place au niveau d’OSC qui auront été identifiées par les consortiums. Différents canaux de financements pourront être proposés pour identifier des initiatives d’OSC de montants réduits (5 000€ à 250 000€). Ces financements permettront de soutenir les activités et le fonctionnement des organisations féministes formelles ou informelles locales sur le terrain. A minima, 60% du budget total du projet devra être alloué à cette composante. Une approche ne mettant pas en concurrence les OSC récipiendaires des fonds sera préférée.

**>> Composante 2 : Renforcement des capacités techniques des OSC**

Sur la base d’un diagnostic initial des besoins en matière de renforcement de capacités et de la définition d’un plan d’apprentissage, le consortium développera une offre de formations techniques sur les différentes thématiques du projet ainsi qu’en matière de gestion financière, et appuiera les OSC locales dans le développement de leur plan stratégique et d’un modèle économique viable. Le consortium appuiera également les OSC pour la définition des messages de plaidoyer, l’établissement de synergies avec d’autres actions en cours, la capitalisation de bonnes pratiques, ainsi que le développement de contenus et de supports de communication.

**>> Composante 3 : Capitalisation, partage de pratiques et mise en réseau**

Les activités de cette composante viseront la capitalisation des expertises différenciées des OSC bénéficiaires et des mécanismes de transfert de connaissances et d’expérience entre elles, en vue de constituer une communauté de pratiques. Cette composante inclut également un volet relatif à la communication et à la visibilité du projet (événementiel, etc.). Les activités de recherche et production de connaissances, ainsi que de plaidoyer, d’influence et d’action politique sont également comprises dans cette composante. Il est attendu dans le cadre de la proposition que les consortia identifient un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les deux zones géographiques (inter-consortium). Un budget de 2% de l’enveloppe totale pour chaque lot devra être alloué à la capitalisation entre lots, c’est-à-dire à l’échange régulier et au transfert de connaissances entre les consortiums autour des actions menées et les résultats obtenus.

1. Cadrage budgétaire

Cet appel à projets porte sur une enveloppe de subvention d’un montant de 7.840 MEUR TTC, incluant les frais de la structure porteuse pour gérer les fonds, y compris les frais administratifs/coûts indirects (dont le montant ne pourra excéder 12% du montant total par lot), ainsi que les frais liés aux activités transversales et à la capitalisation et recherche-action (dont 2% dédiés à la capitalisation inter-lots comme indiqué ci-dessus).

**La subvention peut couvrir 100%** du montant du projet. Un cofinancement sera apprécié mais non obligatoire.

A minima 60% de ce financement sera versé aux OSC des Suds pour financer leurs activités opérationnelles et frais de structure (composante 1). Le dispositif de financement des OSC des Suds devra allouer des montants allant de 5 000€ à 250 000€, permettant à tout type d’association féministe des Suds (sous réserve de validation des diligences lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) de pouvoir en bénéficier. Un équilibre entre financements de très faible montant d’une part, et de moyen montant d’autre part, sera recherché afin de pouvoir soutenir des petites structures traditionnellement éloignées des financements extérieurs sans toutefois démultiplier ce type d’appui afin de garantir la faisabilité du projet dans son exécution.

1. Durée d’exécution

**La durée du projet sera de 4 ans**, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des sous-projets, au sein de ce cadrage global. La proposition devra justifier de la durée proposée.

1. Montage opérationnel
2. Fonds intermédié par deux consortia

**L’appel à projets a vocation à sélectionner deux consortia d’organismes à but non lucratif ou OSC** qui se verront confier par l’AFD le financement du Projet (intégralité de l’enveloppe des 7.840 MEUR – chaque lot à un total de 3,92 MEUR) à destination des OSC féministes des Suds (Structures récipiendaires des financements). Il est attendu des soumissionnaires au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme d’identification, de sélection et de financement des porteurs de sous-projet aux Suds.

**L’appel à projet sera ouvert aux ONG françaises, nationales et internationales, structurées en consortium.** La composition de chaque consortium, leur structuration et leur répartition des rôles et responsabilités devra être précisée. Les accords conclus entre membres seront à fournir au moment de l’instruction. Il est précisé que l’AFD signera une convention seulement avec le chef de file de chaque consortium qui ne dispose pas du pouvoir juridique de représenter (agir au nom et pour le compte) les membres du consortium dans le cadre de la signature du projet : un dossier de diligences complet est requis uniquement sur le chef de file et seulement diligences réputationnelles sur les membres du consortium. Il est envisageable pour le consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium, à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le consortium. Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux des [Directives de passation de marché de l’AFD dans les Etats Etrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées à transmettre à l’AFD au cours de l’instruction.

**Les OSC féministes locales récipiendaires des financements seront considérées comme bénéficiaires de subventions dans le cadre de rétrocessions.** Ce financement ne permet pas de générer du profit (sauf cas particulier à valider par l’AFD).

1. Missions attendues des consortia

Les consortia sélectionnés auront les principales missions suivantes :

**>> Identifier les organisations féministes de la société civile des pays ciblées par région, actives sur la thématique du projet** : dans son offre, le consortium pourra identifier des organisations des pays avec lesquelles il est déjà partenaire ou qu’il lui semblerait pertinent d’associer au dispositif. Il n’est néanmoins pas attendu des soumissionnaires qu’ils établissent une liste définitive des OSC à financer au stade de la proposition. Au contraire, l’objectif de cet appel à projets étant de capter des OSC féministes locales dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, traditionnellement éloignées des financements, avec une attention particulière pour les mouvements de jeunesse, peu ou pas identifiées dans les projets financés habituellement.

A cette fin, un diagnostic sera réalisé en début de projet afin d’établir de manière spécifique, les acteurs locaux et leurs besoins, les structures, les dispositifs de financement existants et de calibrer le fonds et les modalités d’attribution des financements. Si un travail similaire de diagnostic préexiste, il sera mis à jour dans le cadre de ce projet, en prenant en compte l’étude cartographique préparatoire réalisé en amont du présent Appel (cf. annexe), laquelle inclut notamment l’identification d’OSC locales travaillant dans ce domaine dans les pays couverts.

Chaque consortium définira dans sa méthodologie les éléments de cadrage issus du diagnostic ainsi que les critères généraux qui seront utilisés pour sélectionner les OSC féministes locales, le périmètre géographique dans lequel il lui semblerait pertinent d’investir (répartition du financement) sur la base de la liste de pays pré-identifiés, et les leviers ou sous-secteurs thématiques sur lesquels il envisage de travailler plus particulièrement.

**>> Informer et communiquer avec les OSC féministes locales** : informer les potentielles structures récipiendaires des fonds, notamment les plus éloignées des financements, des financements du FSOF à travers une communication large. Une attention particulière pourra être portée à la communication multilingue pour faciliter l’identification et l’appropriation. Toutes les actions nécessaires seront déployées pour accompagner les OSC locales à répondre aux opportunités de financement et d’accompagnement.

**>> Financer les projets des organisations féministes de la société civile sur la thématique dans les pays ciblés, et assurer la bonne exécution des financements.** L’OSC cheffe de file sera responsable vis-à-vis de l’AFD de la gestion comptable et financière du projet et produira les rapports techniques et financiers, ainsi que des apprentissages issus du suivi-évaluation et de la capitalisation. Elle contrôlera la qualité des interventions, garantira la cohérence thématique et financière globale des projets, et à ce titre chaque consortium sera responsable de la bonne réalisation des audits financiers.

Au-delà du financement de projets ponctuels (portés par les OSC locales), lorsque pertinent, il est attendu de chaque consortium qu’il favorise, **à l’échelle régionale ou multi-pays, le déploiement d’activités stratégiques à visée transformationnelle** (portées par ses membres *et/en articulation avec/ou par* les OSC locales récipiendaires des fonds), telles que par exemple des campagnes communes de plaidoyer thématiques.

**>> Renforcer les capacités des organisations féministes de la société civile des pays ciblés** dans les domaines qui leur permettront de renforcer leur qualité d’intervention, leurs capacités techniques et leur plaidoyer, de structurer leurs actions, de gagner en visibilité, de s’enrichir des expériences et des savoirs des membres des consortia et autres bénéficiaires des fonds. Des plans de renforcement de capacités seront conjointement élaborés et feront l’objet d’un suivi. Dans ce cadre, le financement des frais de structure des OSC féministes locales pourra être autorisé.

**>> Animer les travaux et activités de partage et de capitalisation du projet** : appuyer les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes, partage de connaissances, organisation de séminaires régionaux etc.

Il est aussi attendu de l’OSC cheffe de file de chaque consortium qu’elle prévoie une mobilisation et des activités favorisant le dialogue et le partage de bonnes pratiques: notamment, prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans les géographies ciblées par l’appel à projets.

**>> Appuyer la recherche-action aux Suds et la production/diffusion de connaissances selon une perspective féministe et innovante**, mettant en avant l’action transformatrice des OSC féministes locales et renforçant ainsi la compréhension des enjeux par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité. Dans ce cadre, il est attendu de chaque consortium qu’il favorise la production de supports innovants (tels que par exemple des productions audiovisuelles du type podcast, documentaire vidéo, etc.).

**>> Porter lui-même des actions de plaidoyer au niveau local, national, régional et international,** lorsque pertinent.

**>> Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation renforcé** : chaque consortium devra proposer un dispositif adapté et intégrant la dimension stratégique du genre et de transformation sociale.

**>>Définir un plan de communication et assurer sa mise en œuvre** : chaque consortium devra assurer des remontées d’informations écrites, de photos et de vidéos pouvant être exploitées par l’AFD dans sa communication publique et/ou interne sur les réalisations du projet, au minimum sur les phases de lancement, intermédiaire, et de finalisation du projet. Les modalités spécifiques de la communication publique autour du projet feront l’objet de précisions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, en fonction de la sensibilité du contexte, de manière à communiquer sans mettre en risque les bénéficiaires finaux ou les opérateurs. De plus, des propositions de valorisation des résultats du projet dans les pays d’intervention mais également auprès des acteurs français de coopération internationale seront encouragées.

La description et le rôle et responsabilités des différents membres de chaque consortium seront clairement présentés dans chaque offre au regard de ces différentes missions.

1. Aspects Administratifs et financiers
2. Modalités de décaissement, reporting et d’audit

**Les fonds seront décaissés en plusieurs versements** sur base de demandes de versements transmises par l’OSC cheffe de file de chaque consortium sur la base de l’état d’avancement du projet (consommation de 70% de la tranche précédente) et sur présentation du dernier rapport technique et financier et d’un audit annuel permettant de justifier les dépenses.

**L’attributaire indiquera dans son offre les modalités de gestion des fonds** (modalités de versements aux OSC récipiendaires des financements) et d‘audit envisagées pour les OSC.

**L’attributaire devra définir un système de reporting des activités :** idéalement un rapport trimestriel sommaire ainsi qu’un rapport semestriel et un rapport annuel.

1. Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB-FT)

**L’entité attributaire devra réaliser des diligences sur les OSC des Suds qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LAB-FT).** Le fait que les OSC féministes ne soient pas enregistrées en qualité de personne morale dans leur pays d’origine ne constitue pas un motif d’inéligibilité aux subventions et la réalisation des diligences à leur encontre sera du ressort du consortium et non de l’AFD. Le bénéficiaire sera amené à préciser lors de l’instruction les procédures et logiciels utilisés par chacun des membres ou le souhait d’externaliser ces diligences à des cabinets d’expert.e.s. Dans un tel cas, une proposition de termes de référence (TdR) pourra être partagée par l’AFD aux consortia sélectionnés pour recruter ce prestataire.

1. Calendrier des activités

**Il est attendu dans la proposition une description des premières activités envisagées pour les 6 premiers mois du projet**. Celles-ci porteront notamment sur :

* Le diagnostic des problématiques spécifiques des OSC dans les pays identifiés ;
* La définition d’un plan de communication et de capitalisation ;
* Une note conceptuelle sur le dispositif de recherche-action ;
* Une présentation de la dynamique de renforcement réciproque entre la/les ONG internationale, la/les OSC féministes locale(s) et le/les acteurs de recherche ;
* Les activités de communication auprès des OSC locales ;
* Identification et financements des premiers sous-projets.

1. Modalités de dialogue avec l’AFD

Des réunions régulières seront organisées avec l’AFD (Agences, directions régionales, divisions techniques du Siège).

1. Expertise à mobiliser

Chaque consortium proposera une équipe adaptée à la gestion du projet, avec les compétences suivantes :

* expertise relative aux enjeux de prévention et lutte contre les violences basées sur le genre : notamment sur i) la prévention, le plaidoyer et la sensibilisation (notamment en matière de transformation des normes et stéréotypes de genre) aux VBG, et ii) l’accompagnement holistique des victimes (médical, psychologique, socio-économique) avec une attention particulière portée à l’accès aux services juridiques et de justice ;
* expérience en animation de dispositifs transformationnels, en matière d’approche par les droits, et cela en particulier dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les VBG, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnels ;
* expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités, et de prise en compte des risques d’exposition sécuritaire des OSC locales ;
* capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d’identification de bonnes pratiques ;
* expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) / en plaidoyer, influence et action politique;
* connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés ;
* capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
* capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés.

1. Sélection – Validation des propositions

La qualité de l’offre technique sera évaluée sur la base des critères d’évaluation technique détaillés ci-dessous.

La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

La notation des propositions pour chacun des consortiums lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d'évaluation** | **Points** |
| **Diagnostic initial (10)** | |
| - Connaissance, dans la région/les pays couverts par le ciblage géographique proposé pour le projet :  => de l’écosystème des mouvements et organisations féministes, notamment celles œuvrant pour i) la prévention, le plaidoyer et la sensibilisation (notamment en matière de transformation des normes et stéréotypes de genre) aux VBG et à l’accès aux droits, et ii) l’accompagnement holistique des victimes (médical, psychologique, socio-économique) avec une attention particulière portée à l’accès aux services juridiques et de justice ;  => des dynamiques et enjeux autour de dispositifs transformationnels, en matière d’approche par les droits, et cela en particulier dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les VBG, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnels  - Connaissance de l’environnement d’action des organisations féministes (reconnaissance légale, politiques nationales, contraintes et difficultés, perception par les acteurs d’influence)  - Compréhension des enjeux principaux en matière d’atteinte de l’égalité de genre par le travail de lutte contre les VBG, notamment dans la dimension juridique et juridictionnelle, outre la prise en charge holistique des victimes, à partir d’une approche multidimensionnelle des inégalités | 10 |
| **Positionnement de l’OSC cheffe de file et des membres du consortium (15)** | |
| - Présentation des interventions de l’OSC cheffe de file et de ses partenaires dans les pays d'intervention  - Implantation du consortium dans les pays ciblés, et capacités à se déployer dans d’autres localités ciblées par le projet le cas échéant  - Ancrage local et capacité de mener un dialogue localement avec toutes les parties prenantes du projet  - Dynamique partenariale instaurée et expérience préalable avec les OSC féministes locales des pays ciblés, les autorités nationales et avec les différents acteurs du secteur notamment du secteur de la justice  - Perspectives d’interventions sur les années à venir (hors financement AFD)  - Expertise et expériences probantes du consortium dans les différents domaines concernés par l’appel à projets:  => Expertise thématique relative aux enjeux de prévention et protection des victimes de VBG notamment à travers une prise en charge juridique, à partir d’une approche multidimensionnelle des inégalités ;  => Sur le renforcement de capacités des OSC notamment des OSC féministes, expertise sur les approches de communication communautaire et de changement social;  => Expérience et compétence en matière de capitalisation (production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances) ;  => Complémentarité entre les expertises respectives des différentes organisations du consortium sur la thématique ;  => Connaissance fine des écosystèmes des pays d’intervention proposés  - Expérience des bailleurs de fonds pour de la gestion de projets d’envergure similaire | 15 |
| **Présentation du projet (45)** | |
| **Ciblage géographique**  - Pertinence de la couverture thématique et géographique du projet au regard des besoins et des enjeux prioritaires identifiées dans les zones ciblées  - Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteur.ice.s et de la valeur ajoutée du consortium  - Implication des communautés locales et de jeunesse dans le projet  - Critère à prioriser : très bonne compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire (venant du foyer, de la communauté ou de tiers) des membres d’OSC travaillant sur ce sujet et dispositif adapté en fonction des contextes (politique/charte/code de conduite et méthodologie existants ou à développer au niveau du chef de file du consortium).  - Critère complémentaire à valoriser : proposition de dynamique d’échanges de pratiques et de capitalisation d’expérience entre les géographies d’intervention | 10 |
| **Logique d’intervention**  - Présentation claire de la logique d’intervention et de la méthodologie choisie  - Description du cadre global de la théorie du changement afin de contribuer à un changement social pérenne, et éventuelles déclinaisons géographiques  - Présentation détaillée des activités et justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés  - Présentation de la méthodologie qui sera appliquée pour évaluer et gérer les risques E&S associés aux projets qui seront financés, notamment en matière de risque sécuritaire pour les membres des OSC locales  - Planning général des activités  - Pertinence de la proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des OSC féministes locales des pays d’intervention  - Méthodologie du processus global d’accompagnement (phase d’évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d’évaluation…) avec détails sur les méthodologies d’accompagnement des OSC et mouvements féministes locaux, les stratégies de pérennisation des OSC accompagnées et l’articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux | 25 |
| **Capitalisation**  - Pertinence du dispositif d’échanges de pratiques, de capitalisation, de recherche-action, de communication, de plaidoyer et d’influence-action politique  - Intégration d’un dispositif renforcé de suivi- évaluation | 10 |
| **Moyens mis en œuvre (30)** | |
| **Budget**  - Part du budget redistribuée directement aux organisations et mouvements féministes : minimum 60% (critère éliminatoire)  - Part du budget alloué aux frais indirects de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet : maximum 12%  - Pertinence du budget au regard des champs géographiques et opérationnels    - Pertinence du mécanisme s’assurant de la bonne exécution des financements alloués aux porteurs de projets | 15 |
| **Equipe projet**  - Composition prévisionnelle de l’équipe-projet (équipe dédiée) : qualifications et compétences du personnel mobilisé sur le projet (cf. liste Article 1 : Clauses et Conditions générales et V. Termes de référence : Expertise à mobiliser)  - Mobilisation des équipes existantes du consortium (supervision et/ou backstopping)  - Capacités à conduire un dialogue avec les représentant∙e.s de l’AFD localement et à Paris, ainsi qu’avec les parties prenantes au projet et les autorités locales | 5 |
| **Consortium**  - Organisation du consortium (leadership, coordination, pilotage et gouvernance interne, complémentarité des acteurs du groupement, cohérence des interventions, antériorité du partenariat, clarté du partage des rôles, etc.)  - Implication des OSC locales et de jeunesse dans l’élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet  - Capacités de coordination du consortium et modalités de collaboration avec l’ensemble des parties prenantes | 10 |

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein de chaque consortium dans le corps de leur offre, ainsi que la répartition des rôles entre les membres du consortium, et le détail du budget pour les activités de coordination. Les soumissionnaires garantissent les qualifications et compétences du personnel mobilisé sur le projet tel que défini dans leur offre.

1. Calendrier previsionnel et attendus de l’instruction

Calendrier prévisionnel :

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Calendrier prévisionnel** |
| Réunion de concertation avec les OSC | Vendredi 29 mars 2024 |
| Publication de l’appel à proposition | Mercredi 10 avril 2024 |
| Date limite de réception des propositions | Mercredi 5 juin 2024 |
| Evaluation des propositions et sélection du consortium | Jusqu’au 19 juin 2024 |
| Octroi du financement par l’AFD et signature de la convention | S2 2024 |
| Démarrage des études et analyses complémentaire : cartographie et diagnostics des OSC, communication, collecte de données de référence etc… | S2 2024 |
| Identification et financements des premiers sous-projets | Début S1 2025 |

Pour la proposition retenue, la structure porteuse sera ensuite invitée à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les responsables d’équipe projet désignées à l’AFD. Sur cette base, les responsables d’équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des projets de l’AFD. La phase d’instruction permettra notamment de :

* Préciser la théorie du changement attendue ;
* Préciser le mode opératoire ;
* Proposer des notes conceptuelles pour :
  1. La capitalisation et la recherche–action ;
  2. Le suivi-évaluation ;
  3. L’identification et la sélection d’ONG locales récipiendaires des financements ;
* Finaliser les dossiers administratifs ;
* Préparer la convention de financement.

1. Annexes

Annexe 1 : Pays d'intervention de l'AFD

Annexe 2 : projets emblématiques sur les vbg

Annexe 3 : Notice budget

Annexe 4 : Template budget

Annexe 5 : Modèle type de chronogramme

1. La liste des pays d’intervention de l’AFD est communiquée en annexe. [↑](#footnote-ref-1)
2. Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d’une convention-programme. [↑](#footnote-ref-2)
3. Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association. [↑](#footnote-ref-3)
4. Joindre la liste détaillée au dossier administratif. [↑](#footnote-ref-4)
5. Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus. [↑](#footnote-ref-5)
6. Equivalent Temps Plein. [↑](#footnote-ref-6)
7. Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l’association de l’année considérée. Il n’est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes. [↑](#footnote-ref-7)
8. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations, fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-8)
9. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine privée : subvention de la part de fondations ou d’entreprises, legs, dons, etc. [↑](#footnote-ref-9)
10. Lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse). [↑](#footnote-ref-10)
11. L’OCDE assure un suivi de l’aide en faveur de l’égalité femmes-hommes et des droits des femmes à travers le marqueur genre du Comité d’Aide au Développement (CAD). La note 1 fait référence aux projets incluant le genre comme objectif secondaire et 2 comme objectif principal. Pour en savoir plus : <https://www.oecd.org/dac/gender-development/dac-gender-equality-marker.htm>. [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes> [↑](#footnote-ref-12)
13. idem [↑](#footnote-ref-13)
14. [Formes de violence | ONU Femmes (unwomen.org)](https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence) [↑](#footnote-ref-14)
15. [Les femmes handicapées près de dix fois plus exposées aux violences sexuelles | Handicap International CH (handicap-international.ch)](https://www.handicap-international.ch/fr/actualites/les-femmes-handicapees-pres-de-dix-fois-plus-exposees-aux-violences-sexuelles) [↑](#footnote-ref-15)
16. [Trans Murder Monitoring 2023 Global Update - TvT (transrespect.org)](https://transrespect.org/en/trans-murder-monitoring-2023/) [↑](#footnote-ref-16)
17. Yolande Geadeh, « Les crimes d’honneur, comprendre pour agir », *Les Cahiers de PV*, octobre 2016. [↑](#footnote-ref-17)
18. Equipop, [Droits et santé des femmes à l’épreuve du covid-19, Témoignages et perspectives féministes de la société civile ouest-africaine](https://equipop.org/wp-content/uploads/2020/07/Rapport-Enquete-Covid19.pdf) , juillet 2020. [↑](#footnote-ref-18)
19. [Breaking the Cycle of Gender-based Violence : Translating Evidence into Action for Victim/Survivor-centred Governance | OECD iLibrary (oecd-ilibrary.org)](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/b133e75c-en/1/3/6/index.html?itemId=/content/publication/b133e75c-en&_csp_=ca05c8c045c1a3cc84230b6293c10c4a&itemIGO=oecd&itemContentType=book) [↑](#footnote-ref-19)
20. [Breaking the Cycle of Gender-based Violence : Translating Evidence into Action for Victim/Survivor-centred Governance | OECD iLibrary (oecd-ilibrary.org)](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/b133e75c-en/1/3/6/index.html?itemId=/content/publication/b133e75c-en&_csp_=ca05c8c045c1a3cc84230b6293c10c4a&itemIGO=oecd&itemContentType=book) [↑](#footnote-ref-20)
21. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures> [↑](#footnote-ref-21)
22. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures> [↑](#footnote-ref-22)
23. Tout meurtre de filles ou de femmes au simple motif qu’elles sont des femmes. [↑](#footnote-ref-23)
24. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures> [↑](#footnote-ref-24)
25. Liste établie par l’AFD suite à un processus d’entretiens avec des expert.es de la société civile et du monde académique, et la consultation des directions régionales et agences et référent.es genre de l’AFD. [↑](#footnote-ref-25)
26. Elle-même en lien avec cadre stratégique et de redevabilité du FSOF : [fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf (afd.fr)](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf) [↑](#footnote-ref-26)
27. Voir liste des pays d’intervention de l’AFD en annexe [↑](#footnote-ref-27)
28. une étude cartographique est réalisée en parallèle du présent Appel à propositions et sera partagé aux deux consortiums sélectionnés [↑](#footnote-ref-28)